

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
12/11/2019

Dossier complet le :  
02/12/2019

N° d'enregistrement :  
2019-9150

### 1. Intitulé du projet

Poste producteur 63 kV d'Escource

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Pitchou Energies

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marc Rouberol, Directeur Général Délégué

RCS / SIRET

8 3 3 2 0 7 8 1 4

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32	Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est supérieure à 63 kV.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un poste producteur privé pour le raccordement en production du parc solaire de la société PITCHOU ENERGIES sur la commune de Mézos. (40).

L'installation permettra d'évacuer l'énergie produite par le parc solaire directement sur le réseau de transport Rte en élevant la tension de la HTA à 63kV

Le raccordement envisagé par le gestionnaire de réseau est un raccordement en piquage sur la liaison sud 63kV LABOUHEYRE MIMIZAN n°2 aux abords du pylône n°79.

Aucune démolition n'est prévue.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La création de ce poste producteur permettra d'évacuer l'énergie produite par le parc solaire directement sur le réseau de transport Rte. Sa principale fonction sera d'élever la tension du réseau électrique interconnectant les postes de transformation en HTA (33 kV) à la tension du réseau de transport du Rte, ici en 63kV.

Différentes raisons permettent d'expliquer le choix de la création d'un poste de raccordement sur le réseau de transport l'absence de capacité disponible sur le poste source HTA de Mimizan, la puissance installée du parc solaire (50 MWc) et les distances importantes pour se connecter sur le réseau de distribution expliquent qu'il est plus pertinent dans le cas présent de privilégier un raccordement sur le réseau de transport.

Ce projet de création de poste HTB permettra de raccorder le parc solaire au réseau électrique en limitant les pertes électriques et en participant au réglage de tension sur le réseau de transport de cette zone.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet consiste en la création d'un poste HTA / HTB constitué :

- d'une travée HTB avec ses équipements de protection HTB (disjoncteur, sectionneur, combiné de mesure...)
- d'un transformateur HTA / HTB
- d'une impédance de point neutre HTA
- d'un transformateur des auxiliaires HTA/BT
- d'un bâtiment
  - + des locaux techniques de contrôle commande, communication, comptage, SCADA
  - + un local HTA comprenant les cellules HTA sur lesquelles seront raccordées les éoliennes.
- des équipements de compensation d'énergie réactive (Banc de condensateur, inductance, STATCOM)

Ce poste sera raccordé au parc photovoltaïque de Pitchou Energies par un réseau électrique souterrain qui s'effectuera en grande majorité (5,2 km sur les 5,5) sur les chemins et pistes DFCI existants.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le poste ne sera pas occupé de manière permanente par du personnel.

La conduite du poste se fera à distance.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'urbanisme (Permis de construire)

Code de l'environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'emprise foncière du poste	Inférieure à 6000m2
Hauteur maximale des équipements du poste	Inférieure à 6m
Portique d'entrée de la ligne de raccordement sur le réseau Rte	Environ 10m
Bâtiment	Environ 150m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

40210 ESCOURCE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44° 17' 46" 82 Lat. - 1° 12' 39" 88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

ESCOURCE

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A plus de 650 m des zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC). Aucune espèce visée par le site Natura 2000 n'a été recensée sur le site pressenti.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise au sol réduite (6 000 m <sup>2</sup> au maximum), sur une parcelle sylvicole composée de landes à fougères et de pins maritimes (plus de 25 ans), à faible valeur patrimoniale. Impact potentiel d'espèces nicheuses (avifaune et chiroptère) en phase chantier (destruction d'habitats), hors mesure de réduction. Le tracé de raccordement créé entre le parc photovoltaïque et le poste sera souterrain, privilégiera les pistes et chemins existants et n'impactera pas de zone sensible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les milieux protégés par le site Natura 2000 ne seront pas impactés par le projet (réseaux d'affluents avec végétations et espèces rivulaires).



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 0,6 ha maximum de surface sylvicole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les transformateurs et autres équipements de ventilation peuvent être générateur de bruit notamment basse fréquence. Une étude acoustique sera réalisée et présentée dans le dossier de permis de construire. La réglementation en vigueur sera respectée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée par le projet sera défrichée mais celui-ci n'impactera pas de manière significative l'activité sylvicole du secteur (moins d'un hectare).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de poste HTB est en lien avec le parc solaire de Pitchou Energies (Mézos). Cependant les projets sont distants d'environ 5 km et ne semblent donc pas à même de constituer un impact cumulé d'importance localement.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de limiter les impacts potentiels sur l'environnement, le porteur de projet propose les mesures suivantes :

- Phase de chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune (avril à septembre),
- Poste positionné sur des les plans de pins maritimes les plus âgés
- Pas de défrichage supplémentaire à l'emprise du poste (0,6 ha)
- Le tracé pressenti du raccordement entre le parc photovoltaïque et le poste de transformation sera réalisé en quasi-totalité sur les chemins et pistes DFCI existants, afin de limiter l'emprise foncière et l'impact potentiel du raccordement (5,2 km sur les 5,5 km au total). La partie restante (350 mètres), à proximité immédiate du poste, sera réalisée sur une jeune pinède. Les travaux pour cette dernière portion pourront être réalisés en dehors du printemps afin de minimiser l'impact sur la nidification.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Dossier d'accompagnement à la demande au cas par cas Annexe 6 : Expertise de terrain pour l'implantation d'un poste électrique (par CERA Environnement)

## 9. Engagement et signature

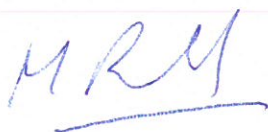
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bègles

le, 15/10/2019

Signature



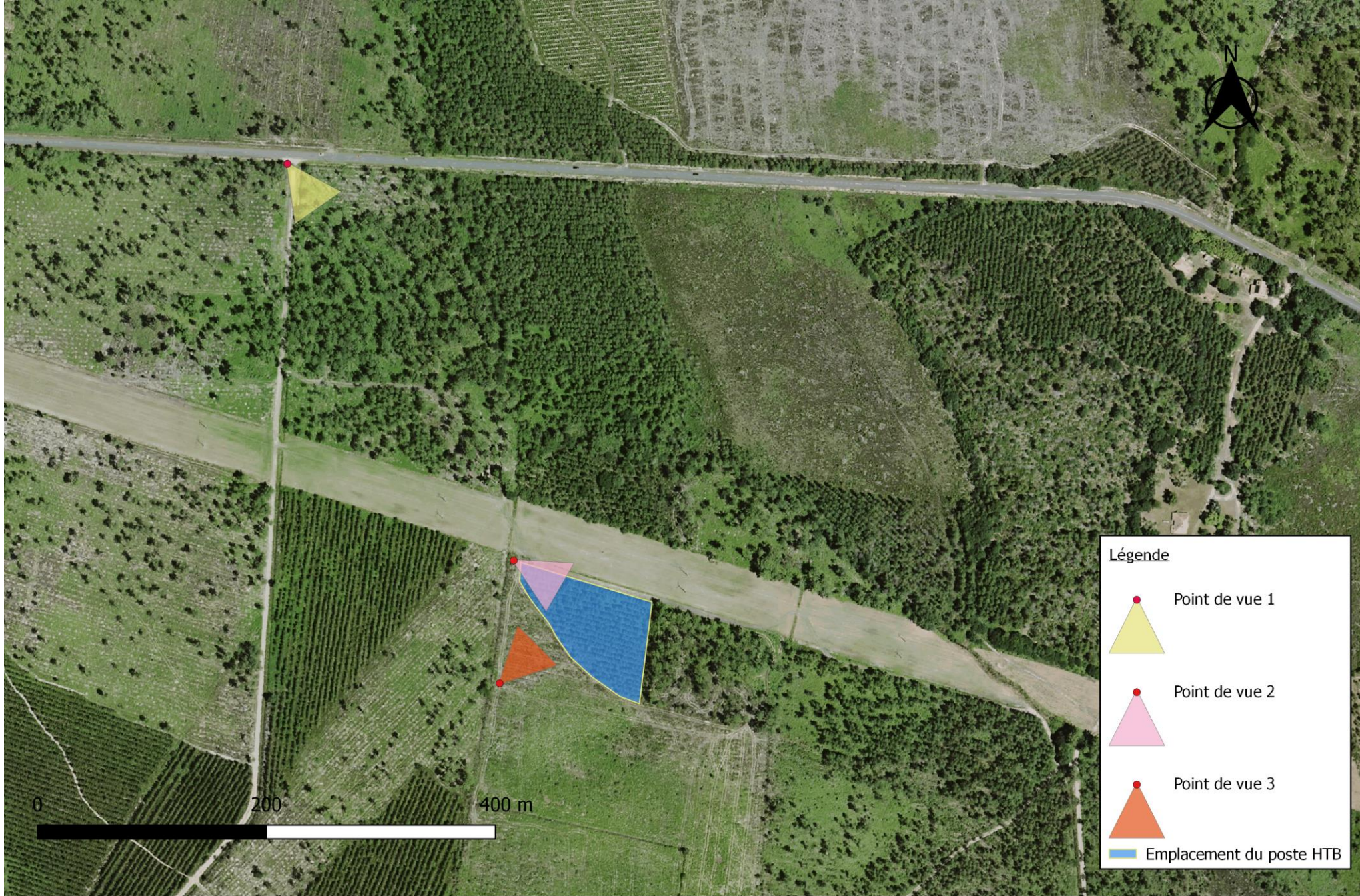








**Légende**

★ Poste producteur HTB





**Légende**

-  Point de vue 1
-  Point de vue 2
-  Point de vue 3
-  Emplacement du poste HTB





POINT DE VUE 1

Photo du site depuis la route départementale RD44 - 06/01/2019 ©VALOREM



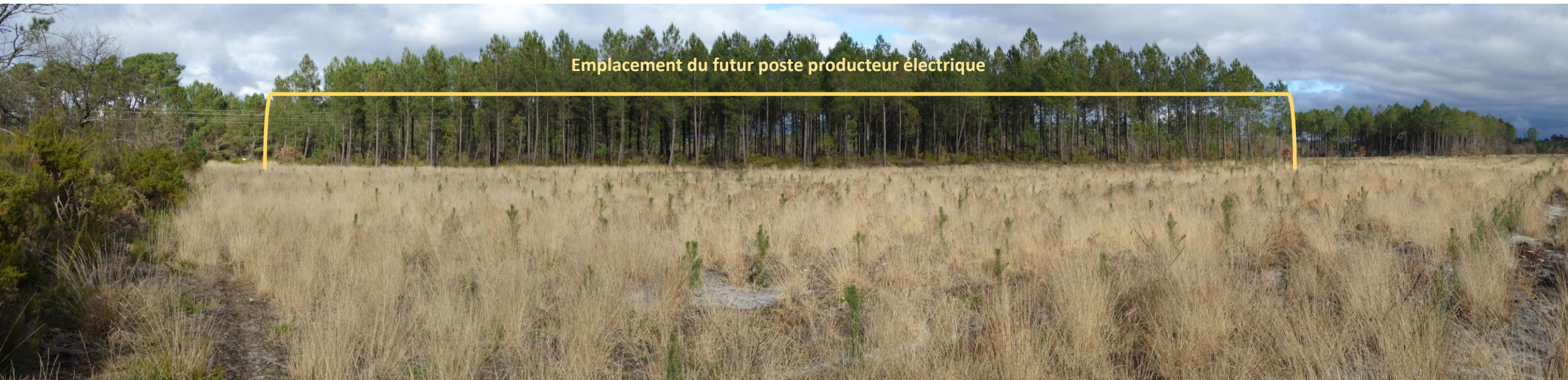


Emplacement du futur poste producteur électrique

POINT DE VUE 2

Photo du site depuis l'entrée de la parcelle - 06/01/2019 ©VALOREM





Emplacement du futur poste producteur électrique

POINT DE VUE 3

Photo du site depuis le Sud de la parcelle - 06/01/2019 ©VALOREM





D44

Etat Pyloons 79H

Surface : 5956m<sup>2</sup>

Batiment

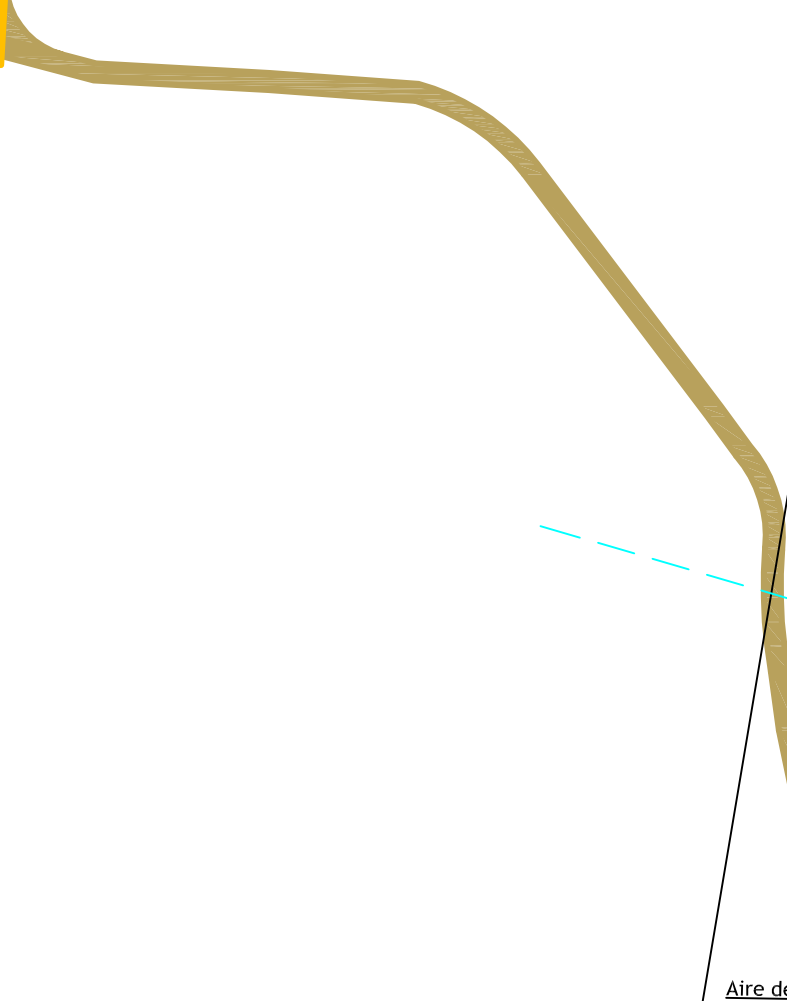
Aire de retournement

OR-0217





D44



Futur Pylône 79N

Surface : 5956m<sup>2</sup>

RTE

Batiment

Aire de retournement

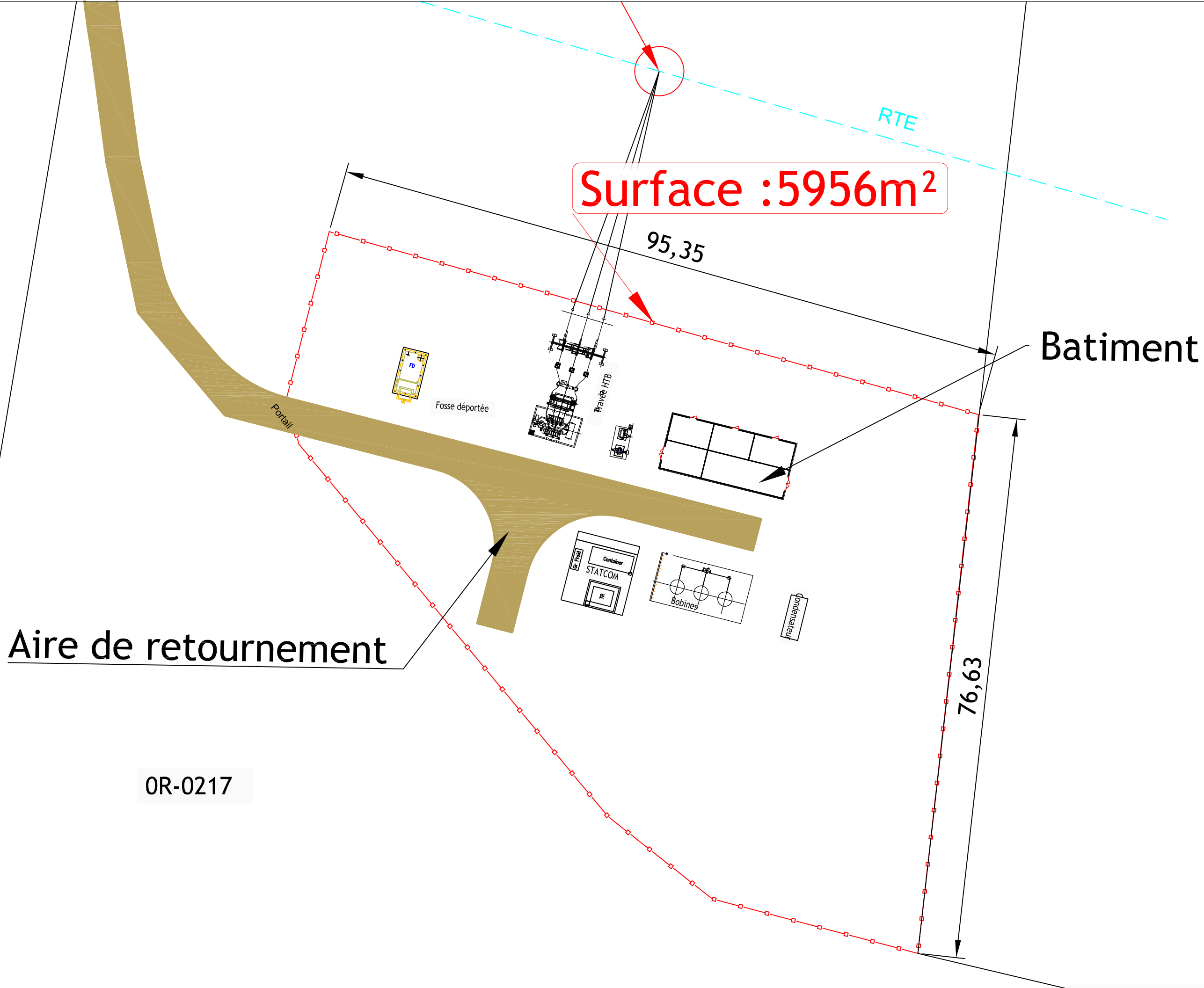
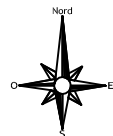
OR-0217

95,35

76,63







Surface : 5956m<sup>2</sup>

Batiment

Aire de retournement

OR-0217





# Projet de poste électrique de transformation HTB/HTA d'Escource (40)

## ANNEXE 6 DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS Art. 122-17 du Code de l'Environnement



VALOREM est certifiée ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et OHSAS 18001:2007 pour les activités suivantes : prospection, études, développement, achats, financement, construction, vente et exploitation de projets et de centrales de production d'énergies renouvelables



## TABLE DES MATIERES

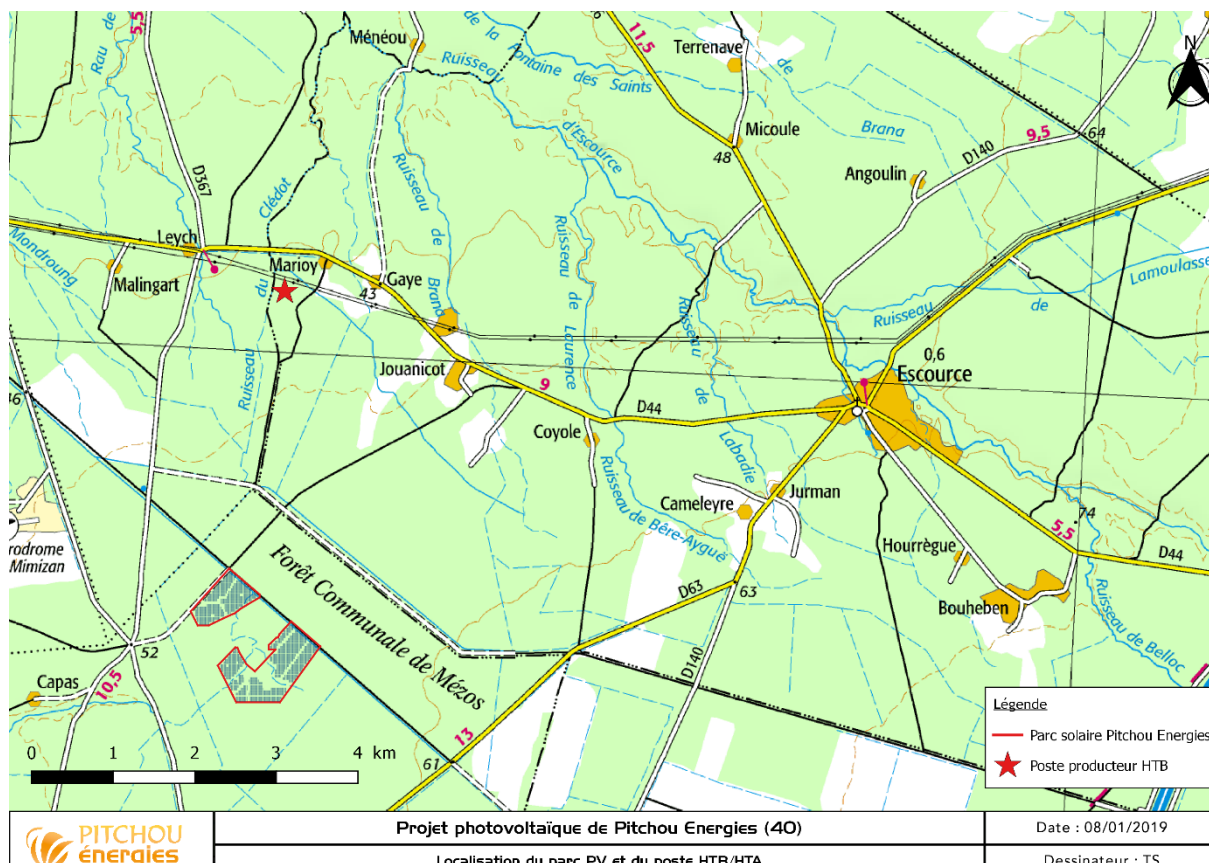
Préambule .....	3
A. Contexte et justification du raccordement électrique .....	4
1- Contexte électrique en Aquitaine .....	4
2- Raisons du choix de la tension de raccordement.....	4
B. Localisation et justification de l'emplacement du poste électrique .....	6
1- Emplacement du poste.....	6
2- Raisons du choix de l'emplacement du poste .....	7
C. Description du poste électrique .....	13
1- Caractéristiques techniques .....	13
2- Mesures destinées à réduire les effets négatifs notables du projet.....	15
3- Contrainte sismique .....	15



## Préambule

La société PITCHOU ENERGIES, filiale de la société VALOREM, dépose une demande d'examen au cas par cas pour l'implantation d'un poste électrique de transformation HTB/HTA sur la commune d'Escource, dans le département des Landes en région Nouvelle-Aquitaine. La présente note d'accompagnement permet au service instructeur une meilleure compréhension du dossier de demande d'examen au cas par cas.

Le projet de poste de transformation sera situé à l'ouest de la commune d'Escource, au lieudit Gaye-Sud, à proximité du pylône 79 de la liaison sud 63kV LABOUHEYRE MIMIZAN n°2. Il permettra de raccorder un parc photovoltaïque de 50 MWc sur la commune de Mézos, 5km plus au sud (cf figure 1). Ce projet de parc photovoltaïque, dit « Pitchou », est développé par VALOREM pour le compte de la société PITCHOU ENERGIES, filiale à 100% du groupe VALOREM SAS.





## A. Contexte et justification du raccordement électrique

### 1- Contexte électrique en Aquitaine

Les Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) sont des documents établis par RTE dans le cadre de la loi « Grenelle II » permettant d'anticiper et d'organiser au mieux l'intégration des énergies renouvelables sur les réseaux électriques publics. Le S3REnR de l'ex-région Aquitaine a été approuvé le 15 avril 2015 et publié au recueil des actes administratifs de la région le 29 avril 2015.

### 2- Raisons du choix de la tension de raccordement

Deux raisons principales ont orienté la décision du producteur d'envisager un raccordement sur le réseau de transport RTE, en lieu et place d'un raccordement sur le réseau de distribution initialement envisagé.

Tout d'abord, le parc photovoltaïque tel qu'envisagé pourrait avoir une puissance installée totale de 50 MWc (soit une puissance de 40 MW en injection). Cette puissance installée est difficilement compatible avec un raccordement sur le réseau de distribution. Pour rappel, le raccordement d'une installation de production sur le réseau de distribution est autorisé jusqu'à 12 MW et ensuite jusqu'à 17 MW par dérogation d'après l'arrêté du 23 avril 2008 *relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement à un réseau public de distribution d'électricité en basse tension ou en moyenne tension d'une installation de production d'énergie électrique*.

D'autre part, en raison de la diminution rapide des capacités d'accueil réservées au titre du S3REnR Aquitaine, comme c'est le cas sur les postes de Mimizan et de Cantegrit (Morcenx), VALOREM a commencé à étudier, courant 2017, la possibilité de raccorder ses projets sur le réseau de transport.



Figure 2. Évolutions des capacités réservées dans le S3REnR Aquitaine. *Source Rte : État Technique et Financier de la mise en œuvre du schéma à fin 2017 - Mars 2018*

Comme expliqué ci-après le projet photovoltaïque possède déjà son autorisation d'accès au réseau RTE et donc ne souffre pas de l'absence de capacité d'accueil.



En novembre 2017, Pitchou Énergies a sollicité RTE pour une proposition en file d'attente (PEFA) sur un projet d'une puissance de 60 MW en injection. Suite aux échanges entre Pitchou Énergies et le gestionnaire, 3 solutions de raccordements ont été proposées par RTE dans une PEFA du 13 février 2018 :

1. Maintien de la puissance de raccordement à l'injection à 60 MW : raccordement en antenne sur Cantegrit 63 kV ;
2. Baisse de la puissance de raccordement à l'injection à 25 MW : raccordement en coupure sur Cantegrit Mimizan 63kV ;
3. Baisse de la puissance de raccordement à l'injection à 40 MW : raccordement en piquage, distant de 5km du point de livraison du Producteur sur Labouheyre Mimizan 63kV.

La troisième solution a été retenue, un nouvel emplacement pour le poste a été présenté par le producteur et la PEFA a été signée le 9 mars 2018 par le représentant de Pitchou Énergies. RTE a répondu par une proposition technique et financière (PTF) en date du 14 septembre 2018 précisant que la solution de raccordement comprend :

- La création d'un point de piquage sur la liaison Mimizan Labouheyre 63 kV n°2 :
  - Création d'un pylône de piquage n°79 à la place du support existant n°79 ;
  - Le déroulage des câbles de la dérivation en technique liaison aérienne sur une longueur de l'ordre de 150m.
- Une adaptation du poste de Mimizan 63 kV :
  - Reconstruction de la tête de la cellule à Mimizan 63 kv départ Labouheyre n°2 (installation d'un sectionneur de ligne).

Le processus de raccordement électrique s'est poursuivi avec la signature de la PTF le 6 décembre 2018.

## B. Localisation et justification de l'emplacement du poste électrique

### 1- Emplacement du poste

Le poste sera relié au parc photovoltaïque de Pitchou Énergies par un passage de câbles d'environ 5km, dont le tracé potentiel est présenté ci-dessous. Pour rappel, le parc photovoltaïque est situé sur la commune de Mézos.

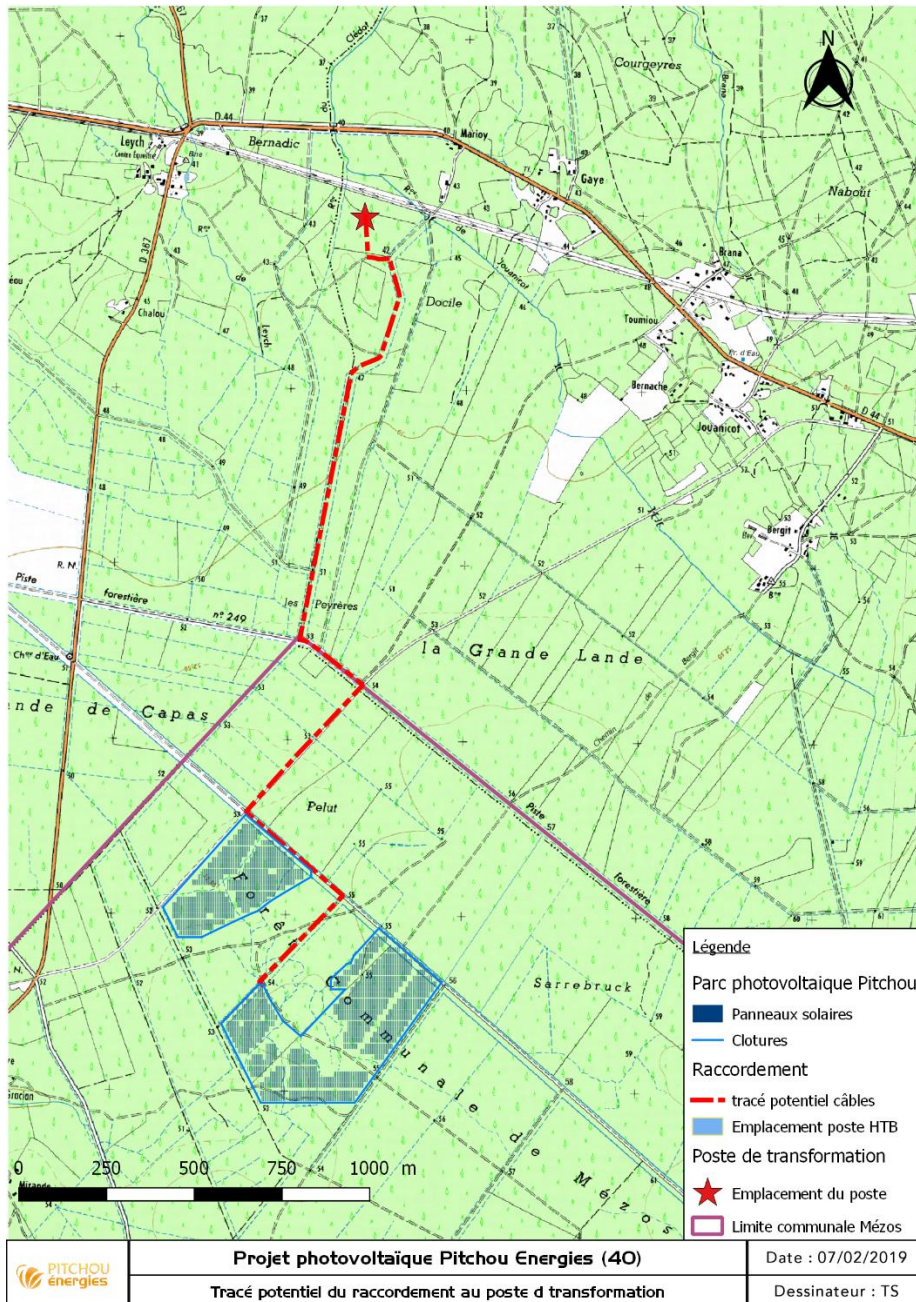


Figure 3. Tracé potentiel du raccordement au poste de transformation



Un accord foncier a été trouvé avec le propriétaire de la parcelle R 217 sur la commune d'Escource, au lieudit Gaye-Sud, pour accueillir le poste.

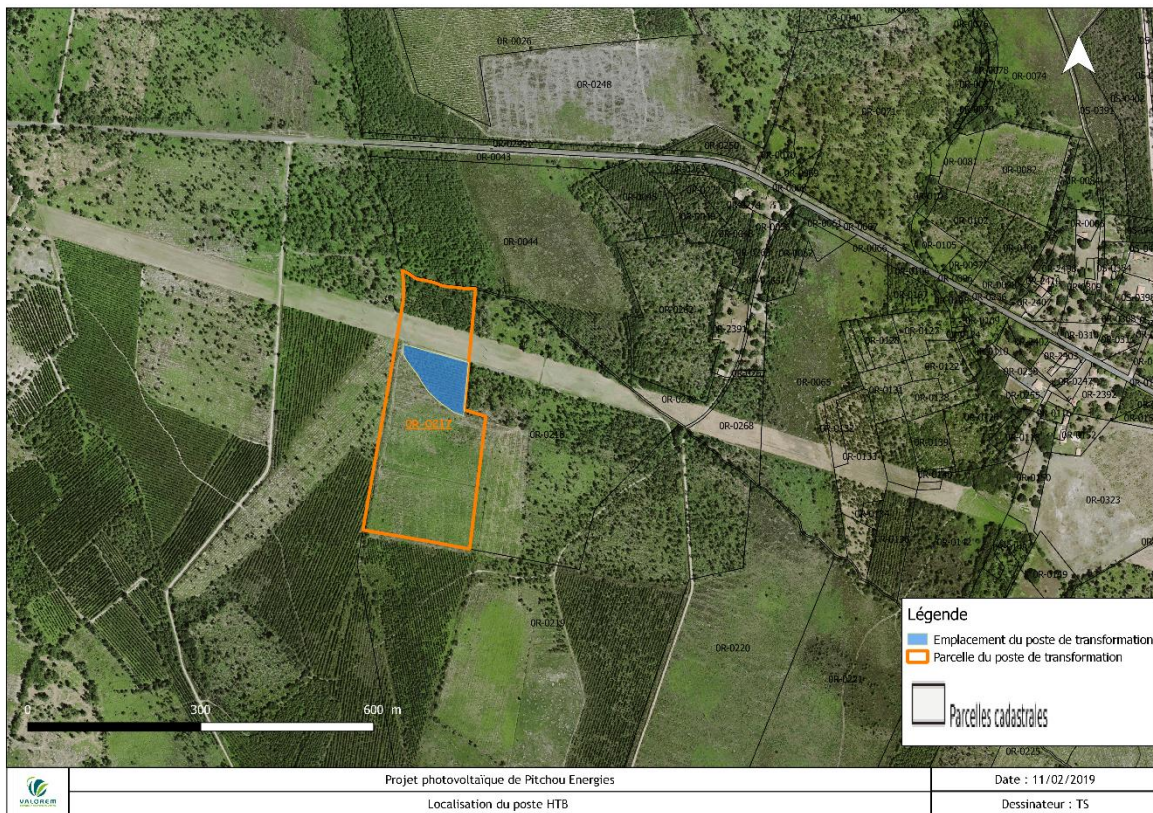


Figure 4. Localisation du poste électrique sur la parcelle R 217 à Escource

## 2- Raisons du choix de l'emplacement du poste

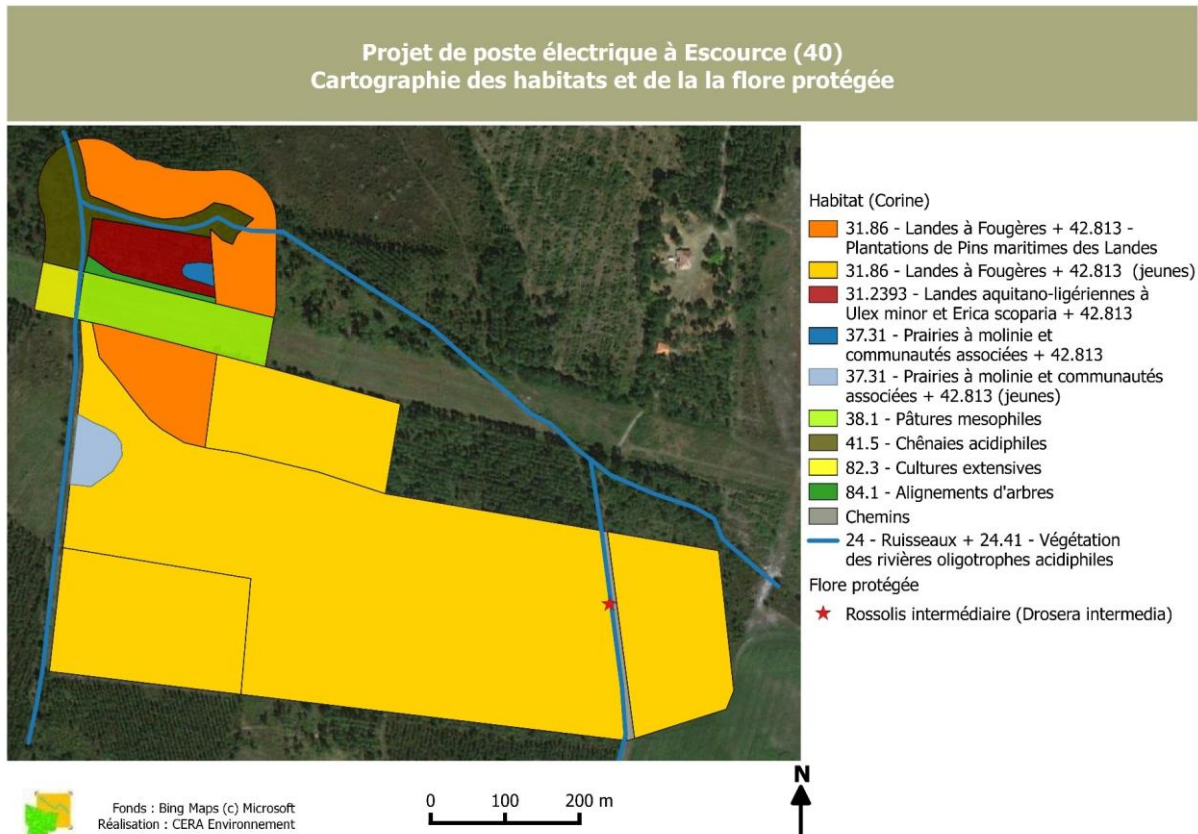
La parcelle d'accueil du poste, validée par le gestionnaire de réseau (RTE) se situe au plus près de la ligne haute-tension, afin de réduire la distance entre le parc photovoltaïque et son point de livraison. Cette solution permet de minimiser les pertes en tension et les coûts induits par un raccordement en piquage sur la liaison Mimizan Labouheyre 63kV.

Le choix de la zone pressentie d'implantation du poste se base sur les résultats d'un pré-diagnostic réalisé par le bureau d'études CERA Environnement en 2018 lors de trois sorties terrain (mai / juillet / octobre).

La parcelle étudiée est occupée en grande partie par des jeunes plantations de pin des landes, de prairies sous la ligne électrique et de cultures extensives sur l'ensemble de la zone du sud. Seuls les sous-bois constitués d'une lande à ajonc nain (habitat d'intérêt communautaire), la petite haie et la chênaie acidiphile couvrant une partie au nord de la ligne électrique présentent un certain caractère naturel et un intérêt notable.

Cependant une seule espèce floristique protégée a été signalée à l'est du site, il s'agit du Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*).

Concernant la petite faune, aucune espèce protégée, notamment le Fadet des Laïches ou le Damier de la Succise n'a été observé sur le site, malgré la présence très localement de molinie et du chèvrefeuille.



**Figure 5. Cartographie des habitats et de la flore protégée**

La zone pressentie pour l'emplacement du poste se compose d'une plantation assez jeune de pin située juste au sud de la ligne électrique et se présente comme une zone sans enjeu, que ce soit pour la végétation ou la faune, et comme la zone la plus propice à l'implantation d'un poste.



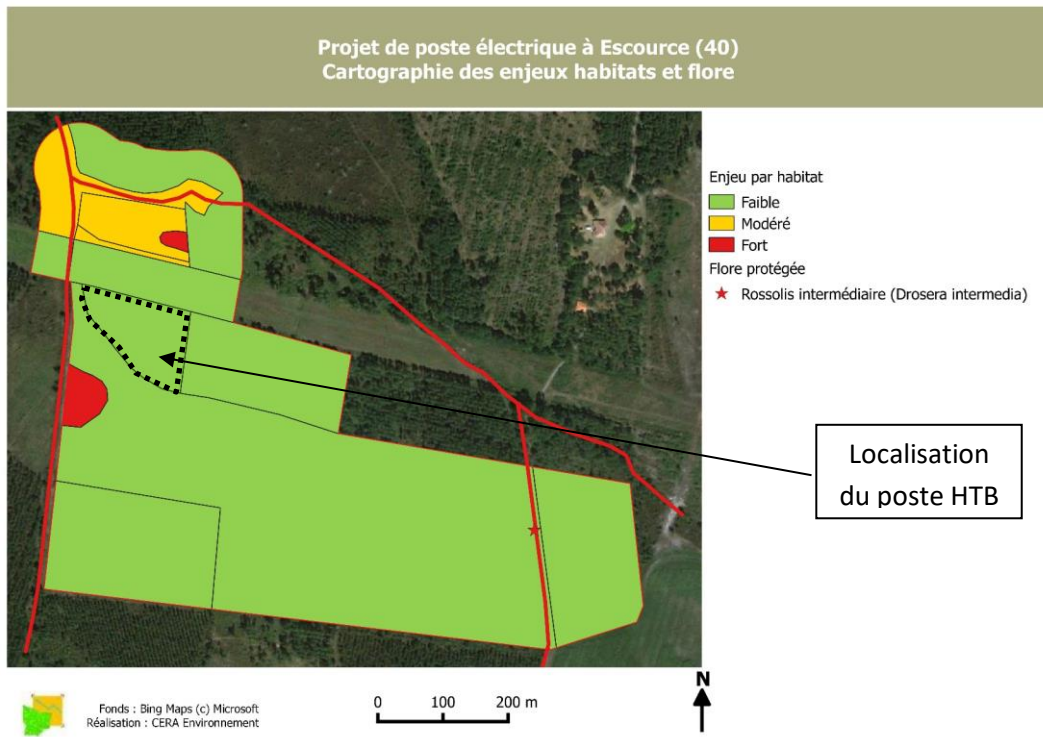


Figure 6. Cartographie des enjeux habitats et flore

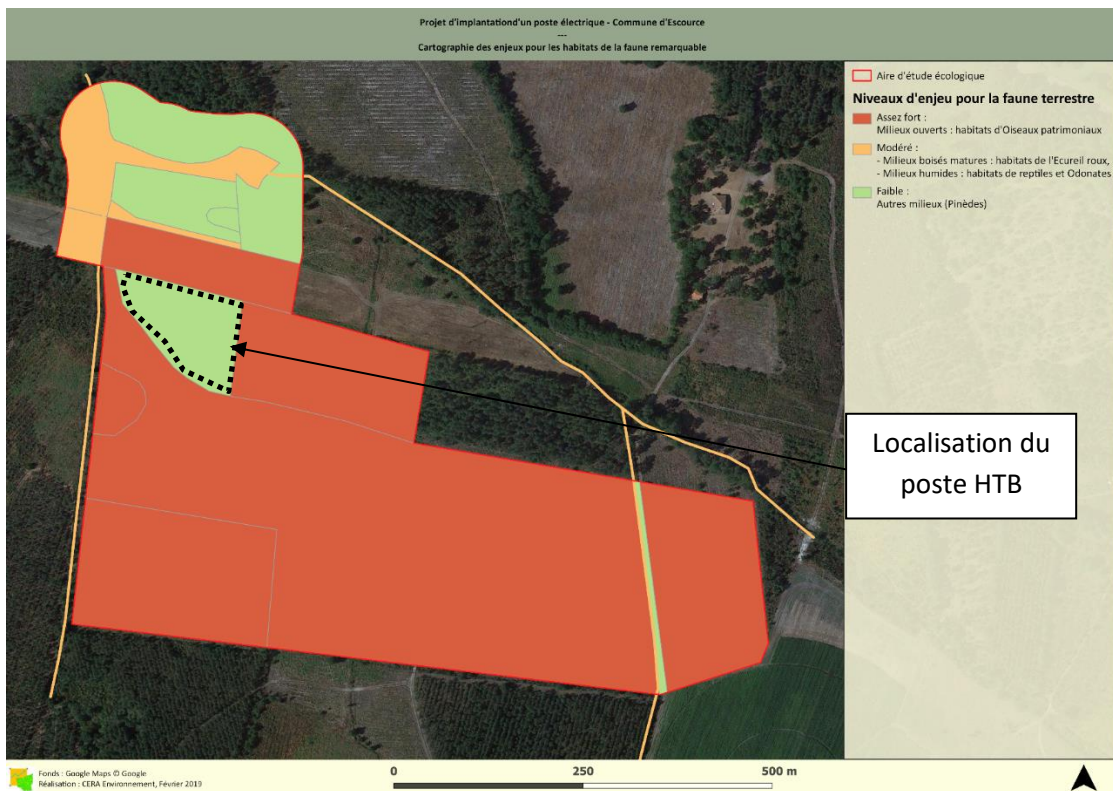


Figure 7 : Carte des enjeux identifiés pour la faune et leurs habitats

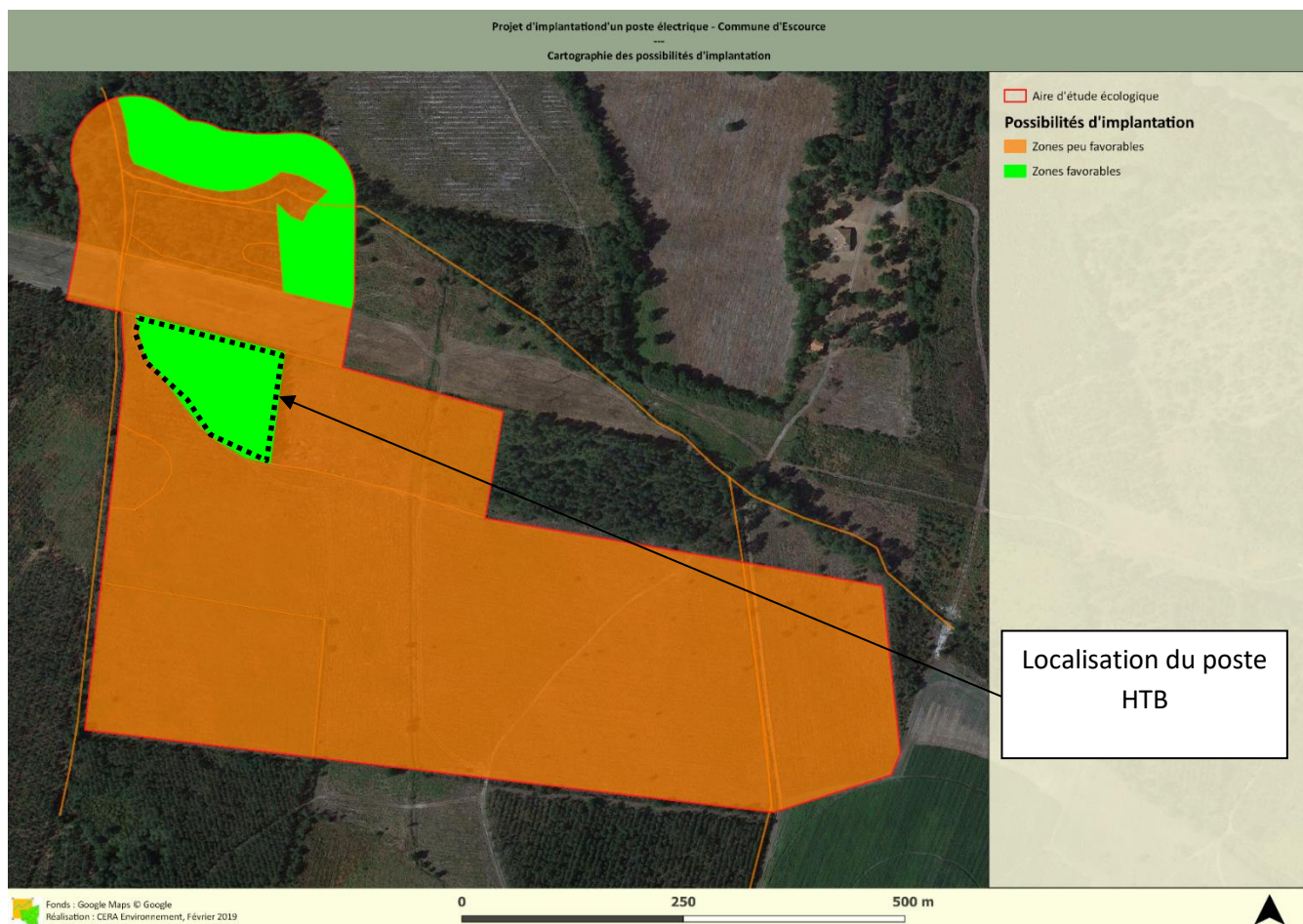


Figure 8 : Cartographie des zones favorables ou non favorables pour l'implantation d'un poste électrique



Le site choisi pour l'installation du poste électrique est situé dans une zone naturelle. Les habitations les plus proches se trouvent à plus de 500 m au nord-est (Mariroy) et sont préservées de la vue du projet par les nombreux masques végétaux (forêts).

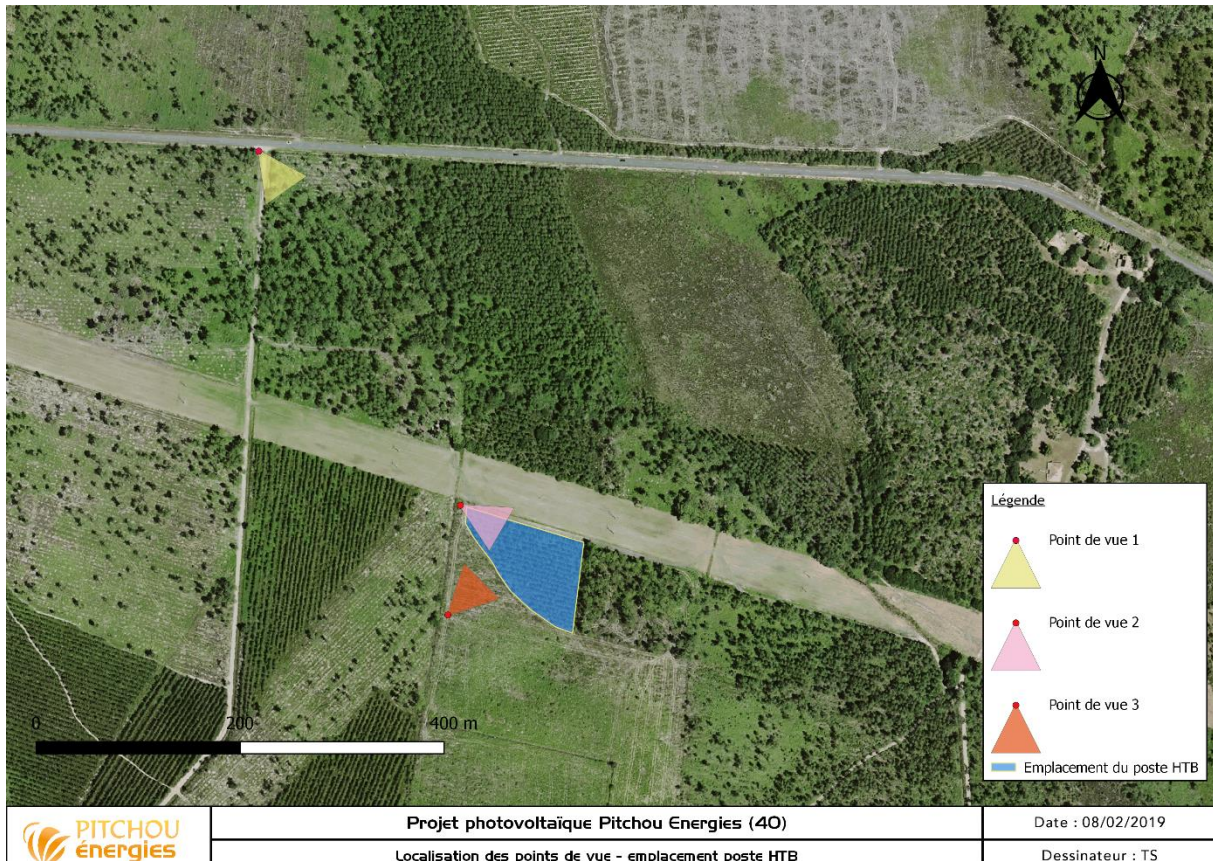


Figure 9 : Localisation des points de vue



Figure 10 : Point de vue 1 - Photo du site depuis la D 44 au Nord du Site



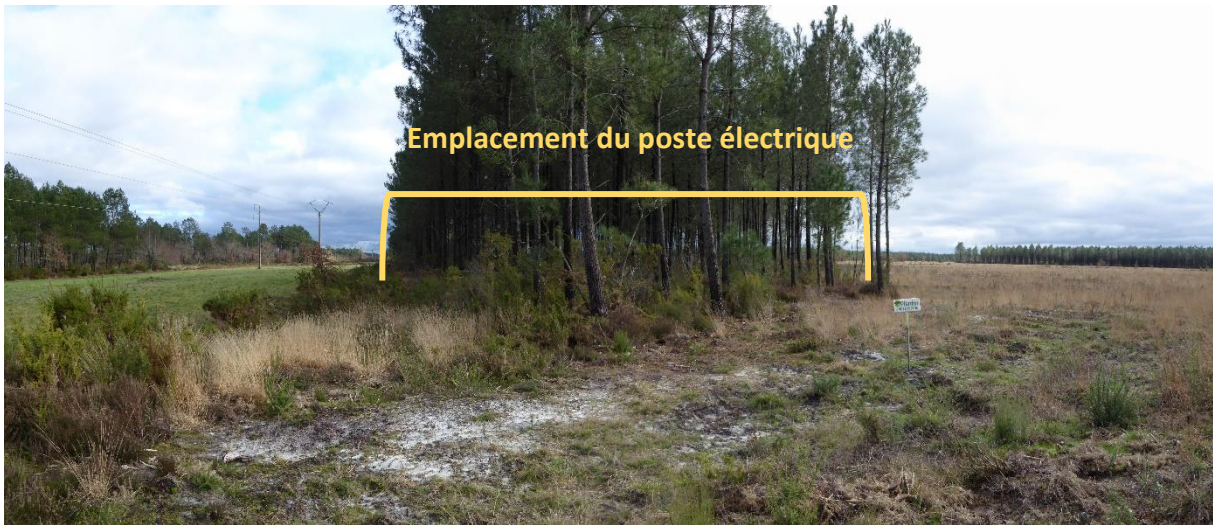


Figure 11 : Point de vue 2 - photo du site de près



Figure 12 : Point de vue 23 - photo du site depuis le Sud de la parcelle



## C. Description du poste électrique

---

### 1- Caractéristiques techniques

Une puissance totale de 40 MW sera délivrée au réseau de transport. Le poste comporte les caractéristiques techniques principales suivantes :

- Travée HTB comportant les organes de coupure et de mesure (Portique, disjoncteur HTB, sectionneur HTB, combiné de mesure HTB)
- Transformateur HTB/HTA :
  - o Puissance apparente : 50 MVA
  - o Tensions : 90 kV / 33kV
- Bâtiment avec cinq salles :
  - o Local Rte
  - o Local SCADA
  - o Local technique avec contrôle-commande
  - o Local HTA avec rame HTA comprenant :
    - 2 départs production dont 1 réserve
    - 2 départs compensations puissance réactive
    - 1 départ auxiliaire avec transformateur des auxiliaires
    - 1 départ transformateur principal
  - o Local de stockage de pièces détachées
- Équipements de compensation de puissance réactive (Banc de condensateur, self, STATCOM)

Le poste comportera par ailleurs tous les équipements réglementaires de sécurité et respectera les différentes normes de constructions électriques relatives notamment aux distances de sécurité, de protection des biens et personnes, incendies, etc...

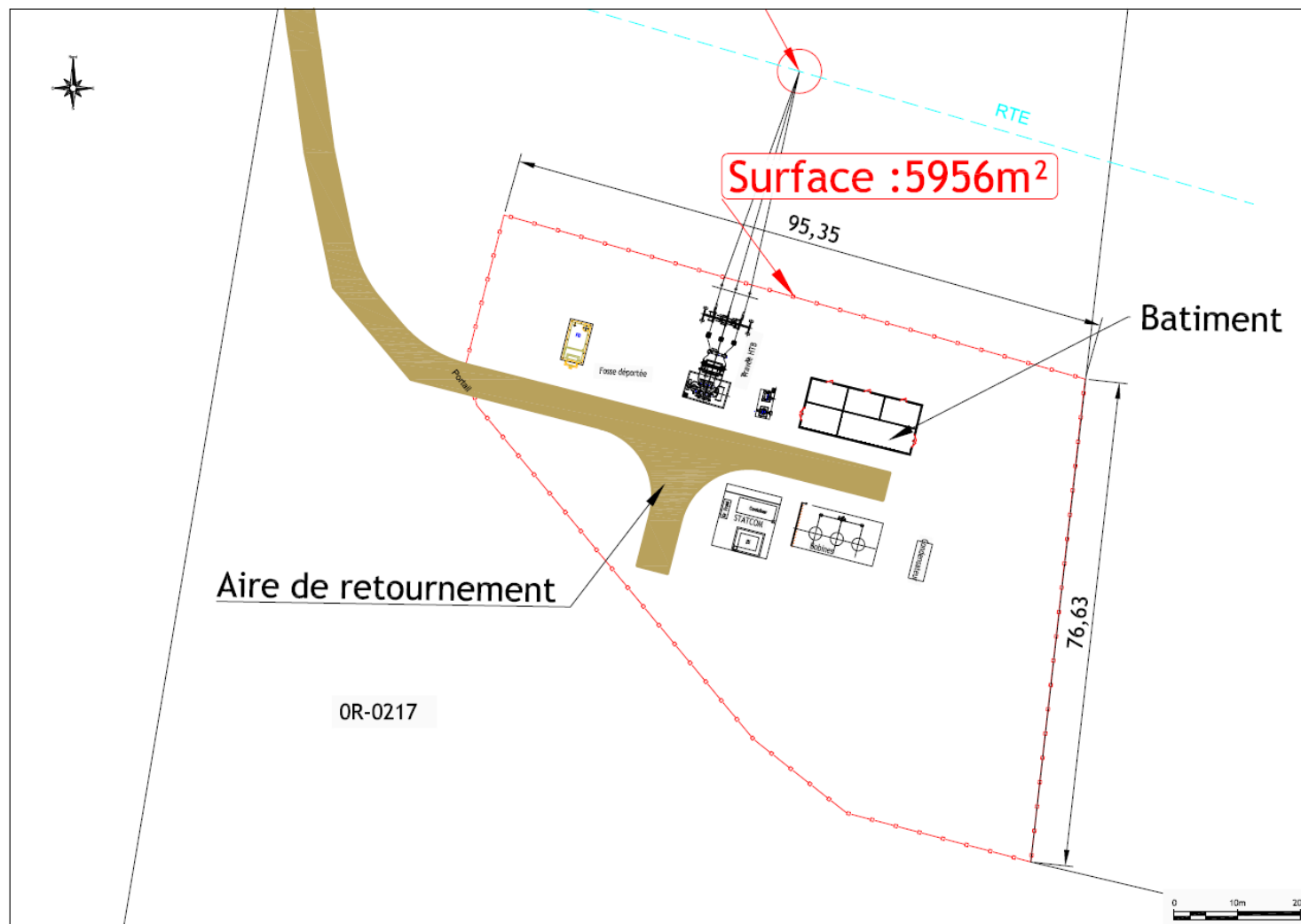


Figure 13 : Plan d'implantation pressenti du poste électrique

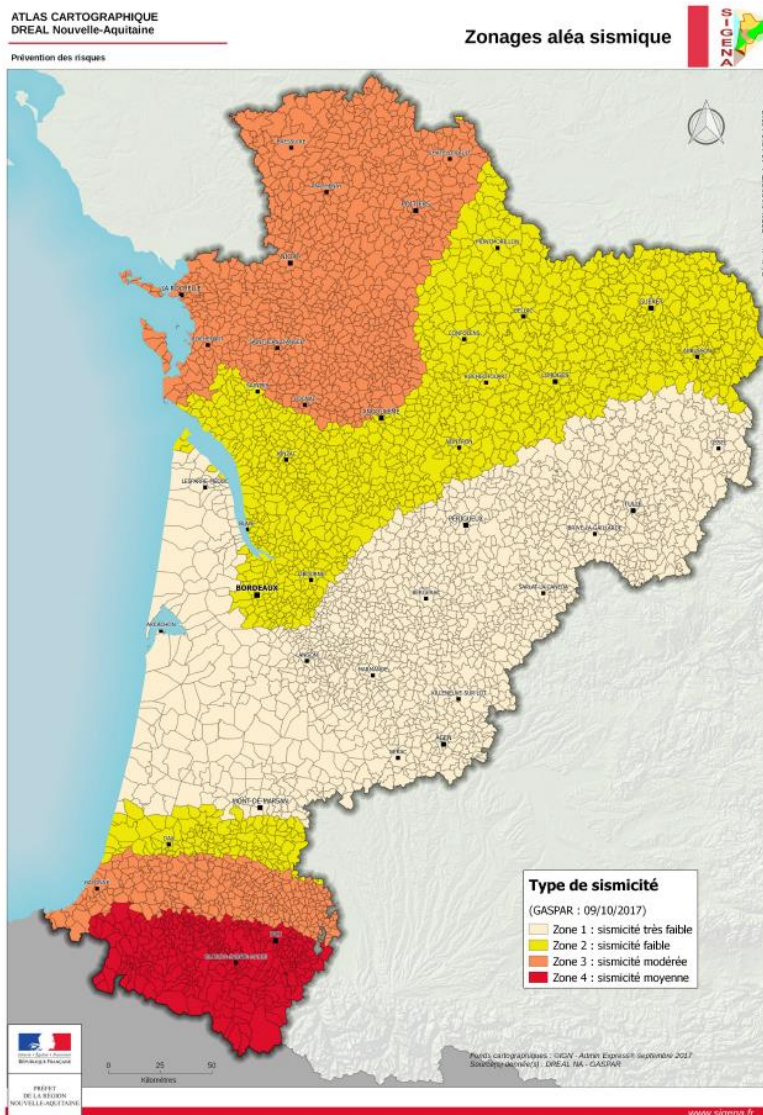


## 2- Mesures destinées à réduire les effets négatifs notables du projet

Malgré l'absence d'enjeu écologique fort sur la parcelle d'implantation du poste, la période de travaux (déboisement et terrassement) devra être choisie de manière à impacter le moins possible les espèces locales (septembre à mars). Une attention particulière devra être portée à la question des eaux de surface (drainage pouvant affecter la pérennité de certains habitats comme la moliniaie).

PITCHOU ENERGIES s'est engagé à prendre en considération l'émergence sonore de l'ouvrage électrique dès le début du projet. Une étude acoustique, relative au bruit généré dans l'environnement par le projet de poste HTB/HTA d'Escource sera lancée et les résultats et mesures associées si besoin présentés dans le dossier de demande de Permis de Construire.

## 3- Contrainte sismique



☑ Catégorie d'importance des bâtiments

Zones de sismicité	Catégorie d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2				
Zone 3	PS-MI <sup>1</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	
Zone 4	PS-MI <sup>1</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	
Zone 5	CP-MI <sup>2</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=3 \text{ m/s}^2$	

<sup>1</sup> Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI  
<sup>2</sup> Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide  
<sup>3</sup> Application obligatoire des règles Eurocode 8

Figure 14 : Zone sismique en Nouvelle-Aquitaine et tableau des exigences à considérer selon le bâtiment et la sismicité (Source : DREAL)

Le projet étant une installation de catégorie III d'après l'arrêté interministériel du 22 octobre 2010 *relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »* : Bâtiment de centre de production électrique supérieur à 40MW, le dimensionnement de ce type d'installation est sujet à recommandation dans les zones identifiées avec un risque sismique. La commune d'Escource est répertoriée en zone 1 à risque sismique très faible.

De ce fait en application de l'arrêté interministériel du 22 octobre 2010 *relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »*, aucune recommandation particulière n'est applicable aux installations du poste d'Escource.



Etude écologique

# Expertise de terrains pour l'implantation d'un poste électrique Projet photovoltaïque de Mezos (40) / Valorem



CERA Environnement

Centre d'Etudes et de Recherche Appliquée en Environnement



07/11/2018

## SOMMAIRE

### Préambule 3

Description du site .....	3
---------------------------	---

Méthodologie .....	4
--------------------	---

Les habitats naturels recensés.....	10
-------------------------------------	----

### La faune 22

Sensibilité écologique du site d'implantation potentiel .....	27
---	----

Annexes .....	33
---------------	----

#### Liste des tableaux

Tableau 1 : Dates des relevés habitats et flore .....	4
Tableau 2 : Tableau type des enjeux évalués pour les habitats naturels.....	7
Tableau 3 : Dates des relevés faune.....	7
Tableau 4 : HABITATS PRESENTS, ET CARACTERISTIQUES DE CONSERVATION ET PATRIMONIALITE .....	11
Tableau 5 : ESPECES DE FAUNE RECENSEES SUR LE SITE, STATUT DE PROTECTION ET EFFECTIF .....	22
Tableau 6 : enjeux définis pour chaque habitat.....	27
Tableau 7 : Enjeux définis pour chaque groupe de faune et habitats associés .....	29
Tableau 8 : Liste des espèces floristiques recensées sur le site d'étude.....	34

#### Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site sur la commune d'Escource.....	3
Figure 2 : Ruisseau du Clédot en amont.....	10
Figure 3 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS SUR LE SITE D'ETUDE .....	13
Figure 4 : Sondage pédologique.....	16
Figure 5 : Tapis de Rossolis intermédiaire (Drosera intermedia) et sa distribution en Nouvelle-Aquitaine (source : site OFSA du CBNSA) .....	21
Figure 6 : Localisation des observations de faune remarquable.....	26
Figure 7 : CARTOGRAPHIE DES ENJEUX HABITATS ET FLORE .....	28
Figure 8 : Carte des enjeux identifiés pour la faune et leurs habitats .....	30
Figure 9 : Cartographie des zones favorables ou non favorables pour l'implantation d'un poste électrique .....	32
Figure 10 : Localisation des relevés botaniques effectués.....	33



## Préambule

Dans le cadre de l'aménagement d'un parc photovoltaïque sur la commune de Mézos (40), un secteur susceptible de recevoir un poste électrique permettant de distribuer la production du parc sur le réseau électrique a été identifié par le développeur du projet (société VALOREM). Ce secteur, situé sur la commune d'Escource, comporte une vaste parcelle forestière (n°217) proche d'une ligne électrique Haute Tension. Il a été expertisé par les écologues de CERA Environnement en 2018 afin d'étudier la possibilité d'y aménager un poste électrique sans compromettre le patrimoine naturel local.

## Description du site

Le site envisagé se situe sur la commune d'Escource (40), à environ 2 km à l'Ouest du bourg.

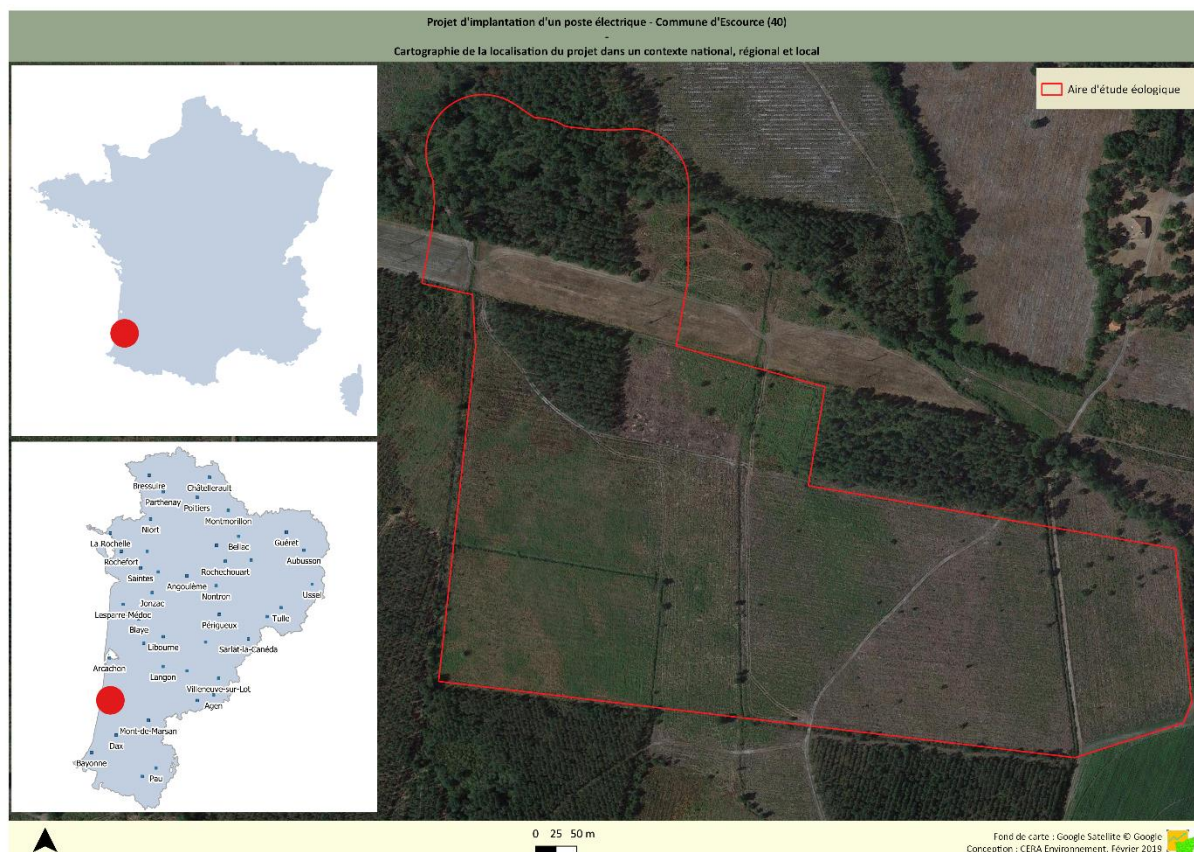


FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE SUR LA COMMUNE D'ESCOURCE

La zone étudiée est centrée sur la parcelle cadastrale n° 217, qui est enjambée sur sa partie Nord par une importante ligne électrique Haute-Tension orientée Ouest / Est, sous laquelle la végétation forestière a été retirée et remplacée par des formations herbacées. La parcelle est boisée de part et d'autre de cette ligne, et montre un faciès plus ouvert vers le Sud, avec de jeunes plantations.

## Méthodologie

### 1 - Habitats-Flore

- Recherche documentaire

Les données du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ont été sollicitées *via* l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA - [www.ofsa.fr](http://www.ofsa.fr)) ; la date d'extraction est le 22/10/2018.

- Dates et conditions d'inventaire

Trois passages de terrain (durée 1-2h) ont été effectués dont les dates et conditions météorologiques sont décrites dans le tableau suivant :

TABLEAU 1 : DATES DES RELEVÉS HABITATS ET FLORE

Date	Observateur	Conditions météo	Type de relevés
22/05/2018	Marc Tessier	Ciel dégagé, vent O fort, T° 25°C	Partie sud uniquement : Relevé flore printanière, cartographie des habitats
19/07/2018	Marc Tessier	Ciel un peu nuageux, T° 20 à 28°C	Partie sud uniquement : Relevé flore estivale, complément cartographie des habitats
04/10/2018	Marc Tessier	Ciel dégagé après levée des brumes, vent faible, T° 15 C	Compléments cartographiques

- Méthodologie des inventaires

Protocole pour les habitats naturels :

La zone d'étude est parcourue à pied en cherchant à couvrir le maximum d'habitats floristiques présents. Les habitats peuvent être caractérisés pour la plupart directement sur le terrain mais des relevés floristiques ont également été effectués sur des surfaces floristiquement homogènes (les relevés et leur position sont en annexe de ce document). Pour chaque groupements végétaux une correspondance est établie avec la typologie de référence Corine Biotope (Bissardon *et al.*, 1997). L'évaluation de l'état de conservation des habitats est apportée par les observations faites sur le terrain ainsi que par l'analyse des relevés. Une liste des espèces présentes sur la zone est établie. La nomenclature est celle de TAXREF établi par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Les taxons d'intérêt patrimonial (protégés, Liste rouge et parfois ZNIEFF) sont géoréférencés (sur la photo-



aérienne ou avec un GPS). Les données sont ensuite reportées sous SIG, via le logiciel Quantum GIS. Les surfaces calculées pour chaque habitat se réfèrent à l'aire d'étude stricte.

Les habitats naturels sont souvent en mosaïque et donc parfois difficiles à cartographier séparément. S'ils sont côte à côte, les deux codes sont alors associés avec un « + » (ex : 34.32 + 41.711). S'ils sont en mélange non discernables, le signe « x » est alors utilisé. Les surfaces sont données par type d'habitat et les combinaisons d'habitats sont alors précisées.

Protocole pour la définition des zones humides :

L'étude des zones humides est régie par l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009, qui précise la méthodologie et les critères pour leur délimitation sur le terrain, conformément aux articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement. Trois critères permettent la détermination d'une zone humide :

- le critère « habitat caractéristique de zone humide », tel que décrit dans l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 ;
- le critère « espèces floristiques caractéristiques de zones humides » ;
- le critère « pédologie » (étude des sols), dont les modalités sont définies par l'arrêté.

Un seul de ces trois critères permettait de déterminer une zone humide. Toutefois, depuis un arrêté du 22 février 2017, « une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles ». En conséquence, les critères botaniques et pédologiques sont désormais cumulatifs. Toutefois il est bien précisé dans une note du 26 juin 2017 du Ministère de la Transition écologique et solidaire que les critères de végétation s'appliquent à la végétation spontanée, et qu'en son absence, ou en présence d'une végétation dite « non spontanée », une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique. Un seul sondage pédologique a été réalisé sur le périmètre du projet au niveau d'une prairie à Molinie en sous-bois de pin maritime dans la partie nord.

• Evaluation patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale des différents **habitats** permet d'établir leur valeur biologique et écologique. Cette évaluation comprend d'une part la portée patrimoniale de l'habitat (habitat d'intérêt communautaire ou non, zone humide ou pas, habitat rare ou commun), ainsi que l'état de conservation de l'habitat identifié au sien du site. Pour plus de clarté dans les tableaux, chaque type d'habitat est classé par couleur allant du bleu foncé au beige (voir colonne de gauche dans tableau ci-après).

Dans le cas d'habitats d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la Directive 92/43 dite Directive Habitats (21 mai 1992), le code Natura 2000 (Romao, 1996) a été attribué. L'intérêt patrimonial peut être jugé élevé à très élevé si l'habitat est considéré comme prioritaire, et modéré à élevé s'il ne l'est pas. Cette valeur peut toutefois être minorée si le milieu est dégradé ou peu typique. La composition de la végétation et la présence de la flore patrimoniale sont également intégrées à l'analyse.

Les habitats répondants aux critères de définition et de délimitation des zones humides (arrêté du 24 juin 2008) en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement sont identifiés. Cette directive reconnaît les intérêts patrimoniaux et fonctionnels des zones humides. De la même manière que précédemment, la valeur patrimoniale intègre les critères d'intérêt à l'échelle

communautaire et d'état de conservation de l'habitat au sein du site. L'intérêt est alors jugé élevé (voire très élevées) et modéré si l'habitat est très dégradé ou peu typique.

Pour les habitats naturels non d'intérêt communautaire et non-inscrits comme zones humides, l'intérêt peut être fort s'ils sont peu courants, hébergent une espèce patrimoniale et s'ils se trouvent dans un bon état de conservation. Dans le cas contraire, l'intérêt est jugé moyen (intérêt régional ou local) à faible (pas vraiment d'enjeux), voire nul pour des habitats totalement artificiels.

Pour **la flore**, la réglementation se base essentiellement sur l'existence de listes de plantes protégées aux niveaux national, régional ou départemental. Cette réglementation s'applique également à leur habitat au niveau des stations identifiées. D'autres listes (listes rouges nationale et régionale, listes des espèces déterminantes ZNIEFF) permettent de souligner le niveau d'intérêt patrimonial de certaines espèces.

La caractérisation et l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site pour la flore et les habitats naturels est établie essentiellement à partir des ouvrages suivants :

- Liste des espèces végétales et des habitats inscrits à l'annexe II de la Directive n° 92/43 dite Directive "Habitats-Faune- Flore" (JOCE du 22/07/1992) : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.
- Liste des espèces végétales inscrites à l'annexe IV de la Directive n° 92/43 dite Directive "Habitats-Faune- Flore" (JOCE du 22/07/1992) : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- Liste des espèces végétales protégées au niveau national en France (arrêté du 20 janvier 1982, intégrant les modifications de l'arrêté du 19 avril 1988).
- BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997. Corine Biotopes – Version originale – Types d'habitats français. ENGREF Nancy.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – Version EUR 15/2, 132 p.
- ROMÃO C., 1996. Interpretation manual of European Union habitats. Version EUR 15. European Commission, DG XI, Bruxelles, 103 p
- Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1000 espèces, sous-espèces et variétés (UICN/MNHN/FCBN, 2012)
- Liste rouge des Orchidées de France métropolitaine (UICN/FCBN/MNHN, 2009)
- Listes préliminaires des espèces déterminantes de flore pour l'ex-région Aquitaine (DREAL Aquitaine , modernisation de l'inventaire des ZNIEFF, 2006)
- Liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale (arrêté du 4 mai 2002)
  
- Enjeux écologiques sur les habitats

Les enjeux pour un habitat (voire une mosaïque d'habitats) prennent en compte la fonction écologique de l'habitat, sa rareté, sa répartition au sein du site et à une échelle plus large, sa dynamique, et ses éventuels statuts (habitat d'intérêt communautaire, ZNIEFF, ...). Les enjeux sur les habitats d'intérêt communautaire se voient encore renforcés s'ils se trouvent sur ou à proximité d'un site Natura 2000 inscrit au titre de la directive habitat. Nous tenons compte également de la présence de flore patrimoniale et de son attrait potentiel pour la faune (mais les enjeux faune sont définis dans les



chapitres suivants). Pour chaque niveau d'enjeux habitats/flore nous définissons une couleur allant du violet (enjeux très forts) au blanc (enjeux faibles) comme illustré dans le tableau ci-dessous (colonne de droite). Pour la cartographie des enjeux sur des parcelles avec des mosaïques nous tenons compte de l'intérêt et des surfaces respectifs des deux ou trois habitats.

TABLEAU 2 : TABLEAU TYPE DES ENJEUX EVALUES POUR LES HABITATS NATURELS

Type (Corine et EUR 15 si IC)	Représentativité	Enjeux
xx.xx- xx (Zones humides d'intérêt communautaire)		Enjeux très forts ou...
xx.xx- xx (Zones humides non IC)		Enjeux forts ou...
xx.xx- xx (Habitat d'intérêt communautaire)		Enjeux modérés ou...
xx.xx- xx (Habitats remarquables non IC)		Enjeux faibles ou...
xx.xx- xx (Autres habitats)		Enjeux Très faible ou nuls ou...

*NB : les couleurs blanc à violet se reportent au niveau d'enjeux pas au type d'habitat. Ainsi un habitat de zone humide non d'intérêt communautaire (en bleu ciel dans la colonne de gauche) peut présenter aussi bien des enjeux très forts (violet) ou modérés (orange) ou même faibles (vert).*

- Limites méthodologiques

La partie au sud de la ligne électrique a été visitée en mai et en juillet, tandis que la partie nord l'a été en octobre. Les enjeux liés à la flore ont donc été évalués principalement sur la base des espèces pérennes ou à cycle long.

## 2 - Faune

- Dates et conditions d'inventaire

Trois passages de terrain ont été effectués par deux observateurs, dont les dates et conditions météorologiques sont décrites dans le tableau suivant :

TABLEAU 3 : DATES DES RELEVES FAUNE

Date	Observateur	Conditions météo	Type de relevés
22/05/2018	Emmanuel DUMAIN Coralie FERCHAUD	Ciel dégagé, vent O fort, T° 25°C	Partie sud uniquement : relevés oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes
19/07/2018	Emmanuel DUMAIN Coralie FERCHAUD	Ciel un peu nuageux, T° 20 à 28°C	Partie sud uniquement : relevés oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes
04/10/2018	Christophe VERHEYDEN Coralie FERCHAUD	Ciel dégagé après levée des brumes, vent faible, T° 15 C	Partie Nord uniquement : relevés oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes

- Méthodologie des inventaires

### ***Oiseaux :***

Compte-tenu de la taille relativement restreinte de la zone d'étude, une méthode au parcours a été privilégiée, de manière à se rapprocher d'un inventaire exhaustif. La méthode « au parcours » consiste à traverser lentement à pied tous les habitats du site pour y noter *de visu* ou à l'oreille tous les oiseaux présents. Le déplacement de l'observateur provoque des mouvements qui augmentent la probabilité de détection des oiseaux. Les individus vus ou entendus depuis le circuit d'observation et les points d'arrêt sont identifiés au degré le plus précis possible (espèce, sexe, âge) et comptabilisés. Les espèces remarquables sont positionnées sur une carte papier au fur et à mesure, qu'elles soient posées ou en vol. Les comportements indicateurs du statut local des oiseaux, tel que la nidification (ex : vol de parade, apport de matériaux ou nourriture au nid) ou la migration sont notés.

### ***Mammifères (hors chiroptères) :***

La diversité des modes de vie des mammifères ne permet pas de concevoir une technique d'inventaire qui serait valable pour tous les groupes et toutes les espèces. Dans le cadre des études d'impacts d'aménagement, on utilise principalement la méthode du parcours, qui permet à la fois de contacter les espèces visibles et surtout de relever des indices de présence tels que crottes, poils, restes de repas, nids et galeries, qui signent souvent la présence d'une espèce particulière. Cette technique ne permet cependant pas de déterminer les espèces les plus discrètes comme les micromammifères, dont l'identification certaine se fait le plus souvent sur des sujets en main ayant été capturés. Une attention particulière est consacrée aux espèces patrimoniales potentiellement présentes, comme l'écureuil dans le cas de boisements.

### ***Reptiles :***

Les espèces de ce groupe sont soumises à des contraintes thermiques leur imposant une alternance de phases d'activité et de repos, que ce soit à l'échelle de l'année (repos hivernal et parfois estival), ou de la journée. Il n'existe pas de technique d'inventaire standardisée pour ce groupe, si ce n'est que les espèces doivent être recherchées en saison active et dans les bons créneaux horaires. Une technique au parcours ciblée sur l'inspection des milieux favorables permet dans ces conditions d'optimiser les chances de rencontre. Ces milieux sont ceux offrant un bon ensoleillement et des caches, comme c'est le cas de la plupart des milieux d'interface comme les haies, lisières de bois, talus et fossés, bords de chemins ou cours d'eau.

### ***Amphibiens :***

Le fait que les animaux de ce groupe soient dépendants du milieu aquatique pour se reproduire permet de cibler les inventaires sur ces habitats, qui doivent donc être repérés et visités de jour et si possible de nuit. La durée du cycle de développement permet alors selon la date de passage d'y détecter des adultes, des pontes ou des larves. La particularité qu'ont de nombreuses espèces (anoures) d'émettre des chants nocturnes ou des cris peut être mise à profit pour effectuer des points d'écoute. Dans le cadre de ce diagnostic, seule la recherche visuelle diurne dans les milieux favorables (ruisseau, fossés) a été utilisée.



***Insectes :***

L'immense diversité de ce groupe ne permet pas d'envisager des inventaires exhaustifs sur une zone donnée, à moins d'y exercer une pression d'observation considérable par un panel de méthodes et pendant des années. Dans le cadre d'une étude d'impact, la recherche est ciblée avant tout sur la détection d'espèces protégées, et secondairement sur la connaissance des peuplements et de leurs habitats (valeur bio-indicatrice). La recherche est alors concentrée sur certains groupes les mieux connus, comme les lépidoptères et les orthoptères pour les milieux terrestres, les odonates pour les milieux aquatiques, et les coléoptères saproxyliques (d'intérêt communautaire en particulier) pour les milieux arborés. Ces espèces sont recherchées systématiquement dans les habitats favorables, et déterminées le plus souvent après capture au filet. Dans le cas des coléoptères saproxyliques, on recherche des indices de présence sur les arbres favorables.

Toutes les espèces de faune identifiées ont été listées. De plus, les espèces protégées ont été dénombrées et localisées sur une carte papier sur le terrain ou via un GPS, pour être ensuite cartographiées sous SIG (logiciel QGis).

## Les habitats naturels recensés

### 1- Synthèse et cartographie des habitats terrestres sur le site

La zone du projet est occupée en grande partie par des plantations de pin des landes se trouvant à différents stades de développement. La partie au sud de la ligne électrique comporte une majorité de très jeunes plantations (2018). La partie située au nord de la ligne est constituée d'un peuplement de pins relativement âgés. Sous la ligne électrique, la végétation est constituée de prairies ou de cultures. La partie sud a été fortement remaniée et la végétation est donc très dégradée. Il apparaît alors difficile de caractériser de manière certaine les habitats recouvrant cette partie.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des habitats présents sur le site en donnant des indications sur leur état de conservation. Les surfaces indiquées correspondent à celles calculées sur toute la zone.



FIGURE 2 : RUISSEAU DU CLEDOT EN AMONT



TABLEAU 4 : HABITATS PRESENTS, ET CARACTERISTIQUES DE CONSERVATION ET PATRIMONIALITE

Corine	EUR15 (ou remarques)	Situation, surface	Dynamique	Etat de conservation	Valeur patrimoniale
<b>Habitats de zones humides ou de milieux aquatiques</b>					
24 - Ruisseaux + 24.41 - Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles	3260 – Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculionfluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Plusieurs fossés se rejoignent pour former le ruisseau du Clédot, environ 1000 m	St	😊😊	aaa
37.31 - Prairies à molinie et communautés associées	6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinioncaeruleae</i> )	En 2 parties sur 0,29 ha (1,4%)	EvL	😊	aaa
<b>Habitats d'intérêt communautaire (hors zones humides)</b>					
31.2393 - Landes aquitano-ligériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica scoparia</i>	4030 - Landes sèches européennes	Au nord seulement, 0,56 ha (2,74%)	EvL	😊	aaa
<b>Habitats remarquables</b>					
41.5 - Chênaies acidiphiles		Très localisées en bord de ruisseau au nord, 0,78 ha (3,84%)	ST	😊😊	aaa
<b>Autres habitats</b>					
31.86 - Landes à Fougères		Omniprésentes, 15,2 ha (17,32%)	EvL	😊	a
38.1 - Pâtures mésophiles		Sous la ligne électrique, 0,87 ha (4,31%)	ST	😊	aa

Expertise de terrains pour l'implantation d'un poste électrique - Escource (40)

<b>42.813 - Plantations de Pins maritimes des Landes</b>	A différents stades de peuplements (de très jeune à + 25 ans)	Omniprésents, 18,17 ha (89,8%)	EvL	☹	a
<b>82.3 - Cultures extensives</b>		Sous la ligne électrique, 0,19 ha (0,95%)	ST	☺	a
<b>84.1 - Alignements d'arbres</b>		Très localisés au nord, 0,09 ha (0,43%)	ST	☺	aa

Légende

**Dynamique**

**Stable** = ST

**Evolution lente** = EvL

**Evolution rapide** = EvR

**Etat de conservation**

☹☹ = Hab. fortement dégradé

☹ = Hab. moyennement dégradé

☺ = Habitat peu dégradé

☺ = Habitat en assez bon état

☺☺ = Habitat très préservé

**Valeur Patrimoniale**

**aaaaa** = VP très élevée

**aaaa** = VP élevée

**aaa** = VP assez élevée

**aa** = VP moyenne

**a** = VP faible



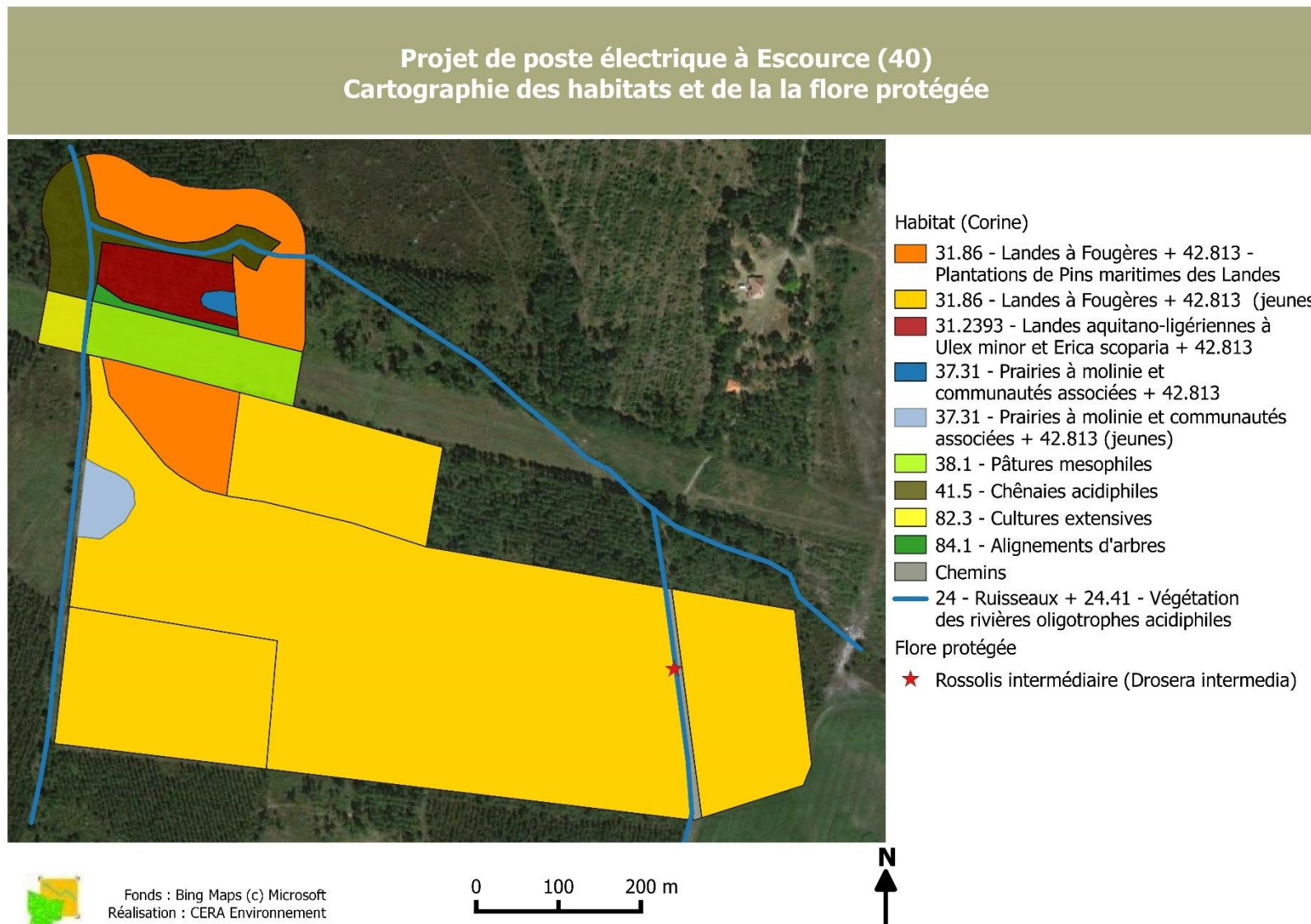


FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS SUR LE SITE D'ETUDE

2- Description des habitats d'intérêts

Sont indiqués en titre le code et le nom des habitats selon la terminologie Corine et en sous-titre les correspondances pour les habitats d'intérêt communautaire selon la terminologie EUR15 (ou code Natura 2000).

<p><b>24.41 - Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles (+ 24 - Ruisseaux)</b></p> <p>= 3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculionfluitantis et du Callitricho-Batrachion</p>		<p>Valeur patrimoniale : aaa</p> <p>Linéaire : environ 1000 m</p>
<p>Définition :</p>	<p>Groupements caractérisés en particulier par <i>Myriophyllum alternifolium</i>, <i>Potamogeton polygonifolius</i>, <i>Callitriche hamulata</i>, <i>Littorella uniflora</i>.</p>	
<p>Espèces dominantes et indicatrices :</p>	<p>Potamo à feuilles de polygonum (<i>Potamogeton polygonifolius</i>), le Scirpe flottant (<i>Isolepis fluitans</i>)</p>	
<p>Représentativité :</p>	<p>Plusieurs petits cours d'eau ou fossés traversent le site (ou du moins le longe) formant le ruisseau du Clédot.</p>	
<p>Etat de conservation et dynamique :</p>	<p>Le ruisseau est quasi à sec en fin d'été, ne restant alors que quelques mares. De même, les fossés en amont ne coulent plus en période sèche. Les parties en amont du ruisseau du Clédot sont profondément recalibrées.</p>	
<p>Intérêts patrimoniaux et fonctionnels :</p>	<p>Habitat pour la faune aquatique et amphibie</p>	



<p><b>37.31 - Prairies à molinie et communautés associés</b></p> <p><b>= 6410 - Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia caeruleae</i>)</b></p>		<p>Valeur patrimoniale : aaa</p> <p>Surface : 0,29 ha</p>
<p>Définition :</p>	<p>Prairies humides des sols pauvres en nutriments, non fertilisées et soumises à une fluctuation du niveau de l'eau, avec <i>Molinia caerulea</i> et autres espèces....On parle aussi de Moliniaie.</p>	
<p>Espèces dominantes et indicatrices :</p>	<p>La Molinie (<i>Molinia caerulea</i>), la Bourdaine (<i>Frangula dodonei</i>), potentille tormentille (<i>Potentilla erecta</i>)</p>	
<p>Représentativité :</p>	<p>Très localisées au nord du périmètre et une petite tache également dans la coupe récemment plantée de pins au sud.</p>	
<p>Etat de conservation et dynamique :</p>	<p>Bon état de conservation mais peu typique car en sous-bois de pins maritimes donc assez ombragé.</p>	
<p>Intérêts patrimoniaux et fonctionnels :</p>	<p>Cet habitat est considéré comme une zone humide et joue un rôle de régulation hydrique et d'amélioration de la qualité de l'eau. Une flore particulière peut s'y développer.</p>	

La moliniaie située au nord du site, en sous-bois d'une pinède, a fait l'objet d'un sondage pédologique le 4 octobre 2018 (au niveau du point de relevé botanique 5, voir carte en annexe). Nous étions dans une période plutôt sèche, il ne s'agit donc pas d'une période idéale pour ce genre de recherche. Nous avons toutefois pu déceler des traces d'humidité sous la forme de pseudo-gley à partir de 14 cm sous la surface puis au-delà. Des traces de réduction sont aussi visibles à une certaine profondeur (environ 30 cm). Le caractère de zone humide est donc bien confirmé pour cet habitat. Aucun sondage n'a été effectué dans la moliniaie au sud du périmètre.





FIGURE 4 : SONDAGE PEDOLOGIQUE

Sont indiqués en titre le code et le nom des habitats selon la terminologie Corine et en sous-titre les correspondances pour les habitats d'intérêt communautaire selon la terminologie EUR15 (ou code Natura 2000).

<p><b>31.2393 - Landes aquitano-ligériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica scoparia</i></b></p> <p><b>= 4030 - Landes sèches européennes</b></p>		<p>Valeur patrimoniale : aaa</p> <p>Surface : 0,56ha</p>
<p><i>Définition :</i></p>	<p>Landes mésophiles à ajoncs nains avec <i>Erica scoparia</i></p>	
<p><i>Espèces principales indicatrices :</i></p>	<p>Brande (<i>Erica scoparia</i>), ajonc nain (<i>Ulex minor</i>)</p>	
<p><i>Représentativité :</i></p>	<p>Présent uniquement sur la partie au nord de la ligne électrique</p>	
<p><i>Etat de conservation et dynamique :</i></p>	<p>Nous sommes ici en sous-bois de pins maritimes donc cet habitat est un peu dégradé en termes de qualité et de quantité d'espèces végétales.</p>	
<p><i>Intérêts patrimoniaux et fonctionnels :</i></p>	<p>Habitat pour les espèces inféodées aux landes comme la fauvette pitchou.</p>	




41.5 - Chênaies acidiphiles		Valeur patrimoniale : aaa
		Surface : 0,78 ha
Définition :	Forêts à <i>Quercus robur</i> ou à <i>Q. petraea</i> sur sols acides avec une strate herbacée la plupart du temps constituée des groupes écologiques à : <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Lonicera periclymenum</i> , <i>Holcus mollis</i> ...	
Espèces principales indicatrices :	Le chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> ), La molinie bleue ( <i>Molinia coerulea</i> ), la fougère-aigle ( <i>Pteridium aquilinum</i> )	
Représentativité :	Présent uniquement sur la partie nord et plutôt en bordure.	
Etat de conservation et dynamique :	Bon état de conservation. Présence de quelques arbres âgés.	
Intérêts patrimoniaux et fonctionnels :	Ces boisements peuvent héberger une flore et une faune intéressante notamment des oiseaux forestiers, des écureuils et des insectes xylophages rares.	

<b>31.86 - Landes à Fougères</b>		<i>Valeur patrimoniale : a</i>
		<i>Surface :15,2 ha</i>
<i>Définition :</i>	Communautés de grande étendue, souvent fermées, avec la grande fougère <i>Pteridium aquilinum</i> .	
<i>Espèces principales indicatrices :</i>	La fougère aigle ( <i>Pteridium aquilinum</i> ), simethis à feuilles planes ( <i>Simethis mattiazzii</i> )	
<i>Représentativité :</i>	Habitat omniprésent	
<i>Etat de conservation et dynamique :</i>	Habitat souvent dégradé suite à des coupes et replantations (au sud) ou parfois en sous-bois (au nord).	
<i>Intérêts patrimoniaux et fonctionnels :</i>	Son intérêt est moyen car la fougère aigle peut être envahissante mais cet habitat peut servir de refuge pour la faune (oiseaux, reptiles, amphibiens).	



<b>38.1 - Pâtures mésophiles</b>		<i>Valeur patrimoniale : aa</i>
		<i>Surface : 0,87 ha</i>
<i>Définition :</i>	Pâturages mésophiles fertilisées, régulièrement pâturées, sur des sols bien drainés ; ils sont bien caractéristiques de la zone euro-sibérienne.	
<i>Espèces principales indicatrices :</i>	Le dactyle ( <i>Dactylis glomerata</i> ), l'agrostide ( <i>Agrostis capillaris</i> ), le plantain lancéolé ( <i>Plantago lanceolata</i> )	
<i>Représentativité :</i>	Une seule prairie sous la ligne électrique.	
<i>Etat de conservation et dynamique :</i>	Prairie en bon état de conservation qui semble ici plutôt fauchée que pâturée. Les zones plus sèches tendent vers des habitats de gazons siliceux à annuelles.	
<i>Intérêts patrimoniaux et fonctionnels :</i>	L'intérêt est faible mais ces prairies sont potentiellement intéressantes pour les insectes (notamment en lépidoptères et en orthoptères).	

<b>42.813 - Plantations de Pins maritimes des Landes</b>		<i>Valeur patrimoniale</i> : a
		<i>Surface</i> : 18,1 ha
<i>Définition</i> :	Plantations de pins maritimes	
<i>Espèces principales indicatrices</i> :	Le pin maritime ( <i>Pinus pinaster</i> )	
<i>Représentativité</i> :	Omniprésentes mais à différents stades	
<i>Etat de conservation et dynamique</i> :	La partie sud comporte de jeunes plantations alors que dans la partie nord, les arbres sont âgés (probablement de plus de 25 ans)	
<i>Intérêts patrimoniaux et fonctionnels</i> :	Faibles. Ces plantations appauvrissent considérablement la flore autochtone en sous-bois. Elles accueillent quelquefois des oiseaux liés aux résineux (bec-croisés, roitelets...)	

<b>84.1 - Alignements d'arbres</b>		<i>Valeur patrimoniale</i> : aa
		<i>Surface</i> : 0,09 ha
<i>Définition</i> :	Cet habitat correspond aux haies	
<i>Espèces principales indicatrices</i> :	Le chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> ), le chêne tauzin ( <i>Quercus pyrenaica</i> )	
<i>Représentativité</i> :	Une haie au nord du site en bord de plantation	
<i>Etat de conservation et dynamique</i> :	Haie de petite taille.	
<i>Intérêts patrimoniaux et fonctionnels</i> :	Elles constituent un corridor pour les espèces forestières et celles inféodées aux lisières.	

A ces habitats, on peut rajouter une culture de sarrasin en limite de la zone d'étude, habitat d'un intérêt faible.

### 3- La flore patrimoniale

La flore est peu diversifiée avec seulement 40 espèces inventoriées (cf. liste et relevés en annexe). Les milieux sableux acidiphiles sont en effet très sélectifs. En revanche, la flore est très particulière avec des plantes liées à des milieux humides jusqu'à une flore liée à des habitats plutôt secs. Les coupes forestières et les plantations sont plutôt pauvres car la végétation est très dégradée. La prairie sous la ligne électrique est sans doute la zone la plus diversifiée. Une seule plante protégée est à signaler sur le site, le rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*).

#### • Plantes protégées :

#### **Le rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*). Protection nationale**

Cette plante appartient à la famille des Droséracées. Il s'agit d'une plante annuelle aux fleurs blanches assez discrètes mais dont les feuilles rougeâtres se repèrent assez aisément. Elle vit sur des sols tourbeux oligotrophes (pauvres en nutriments) généralement assez dénudés. Il s'agit d'une plante carnivore qui capture avec ses feuilles couvertes de petits tentacules gluants des insectes (type moucheron) qu'elle digère ensuite. Elle supporte mal la concurrence avec les autres espèces. Ayant des vertus médicinales, elle peut faire l'objet d'une récolte réglementée. Ce taxon est très abondant dans les Landes de Gascogne qui constituent le bastion de l'espèce en France. Une dizaine d'individus ont été observés le long du ruisseau de Clédot sur la partie amont (voir carte des habitats). La partie aval de ce ruisseau n'a toutefois pas été prospectée au printemps et en été mais les milieux sont favorables.

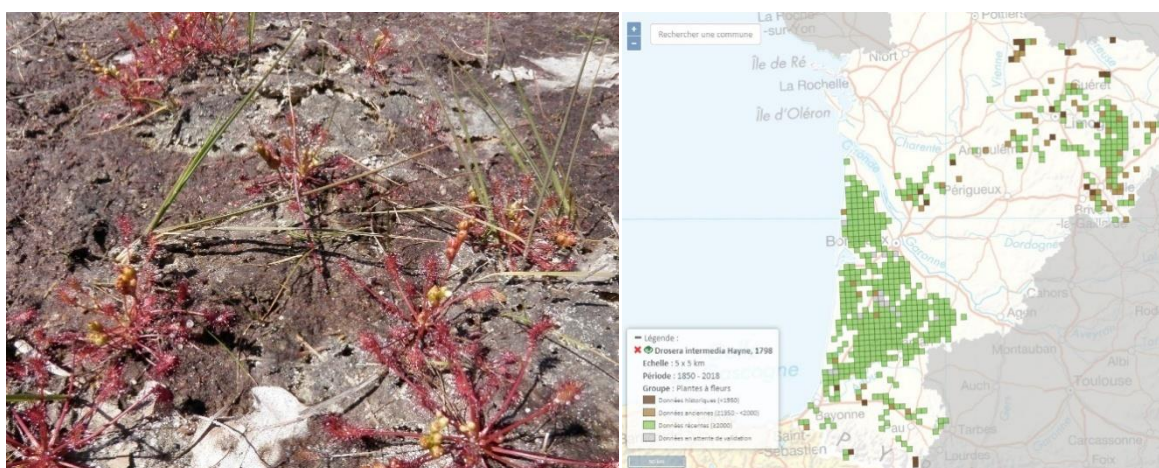


FIGURE 5 : TAPIS DE ROSSOLIS INTERMEDIAIRE (*DROSERA INTERMEDIA*) ET SA DISTRIBUTION EN NOUVELLE-AQUITAINE (SOURCE : SITE OFSA DU CBNSA)



• **Plantes hôtes de papillons protégés :**

Le fadet des laiches (*Coenonympha oedippus*), papillon protégé, n'a pas été noté sur le site. Cette espèce est liée à la molinie, présente ici très localement (voir carte des habitats : 37.31 - Prairies à molinie et communautés associées). Sa présence est donc peu probable si ce n'est de passage.

Le site comporte aussi du chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*) qui est la plante hôte du damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), papillon bien présent dans les Landes mais non observé sur le site.

• **Autres espèces :**

Seule une donnée concernant une plante exotique envahissante, *Sporobolus indicus*, nous a été communiquée par l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine. Cette observation est très éloignée du site d'étude. Il n'existe donc pas de données de flore patrimoniale recensées sur la zone d'étude en dehors de nos observations.

## La faune

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des espèces de faune observées sur le site lors des trois visites :

**TABEAU 5 : ESPECES DE FAUNE RECENSEES SUR LE SITE, STATUT DE PROTECTION ET EFFECTIF**

Groupe	Espèce	Nom latin	Protection nationale	Statut liste rouge et directive EU	Nb
Oiseaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	PN	DO	3
Oiseaux	Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	PN	LC	1
Oiseaux	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	LC	1
Oiseaux	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC	2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	LC	2
Oiseaux	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	PN	EN (DO)	1
Oiseaux	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC	2
Oiseaux	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		LC	1
Oiseaux	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC	3
Oiseaux	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	3
Oiseaux	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	VU	4
Oiseaux	Mésange à longue-queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN	LC	2
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	LC	2
Oiseaux	Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	PN	LC	2
Oiseaux	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	1

Groupe	Espèce	Nom latin	Protection nationale	Statut liste rouge et directive EU	Nb
Oiseaux	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	4
Oiseaux	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	LC	9
Oiseaux	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	PN	LC	7
Oiseaux	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	PN	DO	1
Oiseaux	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	LC	6
Oiseaux	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	LC	3
Oiseaux	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PN	LC	2
Oiseaux	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN	LC	1
Oiseaux	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	PN	NT	5
Mammifères	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	x
Mammifères	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	-	LC	X
Mammifères	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	LC	X
Mammifères	Taupe d'Aquitaine	<i>Talpa aquitania</i>	-	LC	X
Reptiles	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	PN	LC	X
Reptiles	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	PN	LC	X
Lépidoptères	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	LC	X
Lépidoptères	Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>	-	LC	X
Lépidoptères	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	LC	X
Lépidoptères	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	LC	X
Lépidoptères	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	LC	X
Lépidoptères	Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	-	LC	
Lépidoptères	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-	LC	X
Lépidoptères	Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	LC	
Lépidoptères	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	LC	X
Odonates	Aeshne bleue	<i>aeshna cyanea</i>	-	LC	X
Odonates	Caloptéryx Occitan	<i>calopteryx xanthostoma</i>	-	LC	X
Odonates	Caloptéryx vierge septentrional	<i>calopteryx virgo virgo</i>	-	LC	X
Odonates	Cordulie à taches jaunes	<i>somatochlora flavomaculata</i>	-	LC	X
Odonates	Cordulie bronzée	<i>cordulia aenea</i>	-	LC	X
Odonates	orthétrum sp	<i>orthetrum sp</i>	-	LC	X
Odonates	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	-	LC	X
Odonates	Sympétrum fascié	<i>sympetrum striolatum</i>	-	LC	X

Groupe	Espèce	Nom latin	Protection nationale	Statut liste rouge et directive EU	Nb
Odonates	Sympétrum vulgaire	<i>sympetrum vulgatum vulgatum</i>	-	LC	X
Odonates	sympetrum sp	<i>sympetrum sp</i>	-	LC	X
Orthoptères	Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>	-	-	X
Orthoptères	Criquet des Landes	<i>Locusta migratoria gallica</i>	-	-	X
Orthoptères	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	-	X
Orthoptères	Criquet verdelet	<i>Omocestus viridulus</i>	-	-	X
Orthoptères	Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	-	-	X
Orthoptères	Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	X
Orthoptères	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-	-	X
Orthoptères	Leptophye sp	<i>Leptophyes sp</i>	-	-	X
Orthoptères	Oedipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caeruleans caeruleans</i>	-	-	X
Orthoptères	Oedipode rouge	<i>Oedipoda germanica germanica</i>	-	-	X
Orthoptères	Phanéoptère liliacé	<i>Tylopsis liliifolia</i>	-	-	X
Mantes	Mante religieuse	<i>Manta reliogiosa</i>	-	-	X

PN : protection nationale

Liste rouge LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger

DO : Directive Oiseaux

La faune observée lors des trois visites sur le site est dans l'ensemble commune, assez peu diversifiée mais typique des Landes.

Chez les oiseaux, la diversité est moyenne (24 espèces) et le peuplement surtout composé d'espèces forestières communes, pour la plupart nicheuses probables dans les formations boisées du périmètre ou des abords. Quelques espèces se rattachent à un cortège des milieux ouverts, allant des formations basses à sol apparent (alouette lulu, pipit rousseline) à des formations de landes plus denses (tarier pâtre, fauvette pitchou), occupant la plus grande partie du périmètre. C'est ce cortège de milieux ouverts qui renferme toutes les espèces patrimoniales d'oiseaux relevées sur le site : Fauvette pitchou (Annexe 1 de la Directive Oiseaux et « en danger » en France), linotte mélodieuse (espèce « vulnérable » en France), Alouette lulu et Pipit rousseline (Annexe 1 de la Directive Oiseaux, non menacées), Tarier pâtre (espèce « quasi menacée » en France).

Peu de mammifères ont été notés lors des visites (4 espèces) ; aux côtés d'espèces très mobiles non associées à des habitats précis (sanglier), on note de rares espèces de milieux ouverts (la taupe aquitaine, espèce de découverte récente) ou au contraire typiquement forestières. Parmi ces dernières figure une espèce protégée, l'écureuil roux, présent dans les parties boisées au Nord du périmètre.



Parmi les reptiles, deux des trois espèces observées sont communes, tandis que le lézard vivipare mérite d'être remarqué du fait de son aire de répartition limitée en France (principalement les reliefs humides et la moitié Nord) et de ses exigences écologiques plus strictes (humidité). Les populations des Landes de Gascogne sont ovipares, contrairement à la majorité des autres. Une observation relative à cette espèce a été faite dans un secteur humide au Nord du périmètre. Aucun amphibien n'a été noté lors des relevés, mais certaines espèces pourraient fréquenter le ruisseau ou les fossés en eau (grenouille verte, crapaud calamite).

Chez les insectes, le groupe habituellement le plus représenté, les papillons diurnes, se montre assez peu varié sur ce site (9 espèces), en lien avec une certaine homogénéité des milieux. Les espèces relevées sont communes et assez généralistes ; seul le grand nègre des bois amène une touche assez typique des Landes et traduisant la présence de la molinie (sur laquelle il pond fréquemment). Le Fadet des laiches n'a pas été observé, et sa présence paraît limitée par les faibles surfaces de moliniaie. Le groupe des orthoptères s'avère plutôt bien représenté sur ce site (11 espèces), en particulier sur les milieux ouverts. Plusieurs espèces sont liées à la présence d'une végétation rase sur sols nus et chauds, comme les oedipodes ou le criquet des Landes, associés ici aux chemins et tonsures au sein de la lande à fougère. On ne note pas d'espèces associées aux milieux humides, et une seule est liée aux milieux boisés (grillon sylvestre). Enfin, on remarque une bonne représentation du groupe des libellules (10 espèces), à mettre en relation avec la présence proche d'un cours d'eau (le Clédot), accueillant notamment des espèces d'eaux courantes (caloptéryx). On soulignera la présence de la cordulie à tâches jaunes, une espèce déterminante pour les Znieff en Aquitaine et de répartition très morcelée en France, qui est associée aux milieux aquatiques peu profonds riches en végétation immergée, à rechercher aux abords.

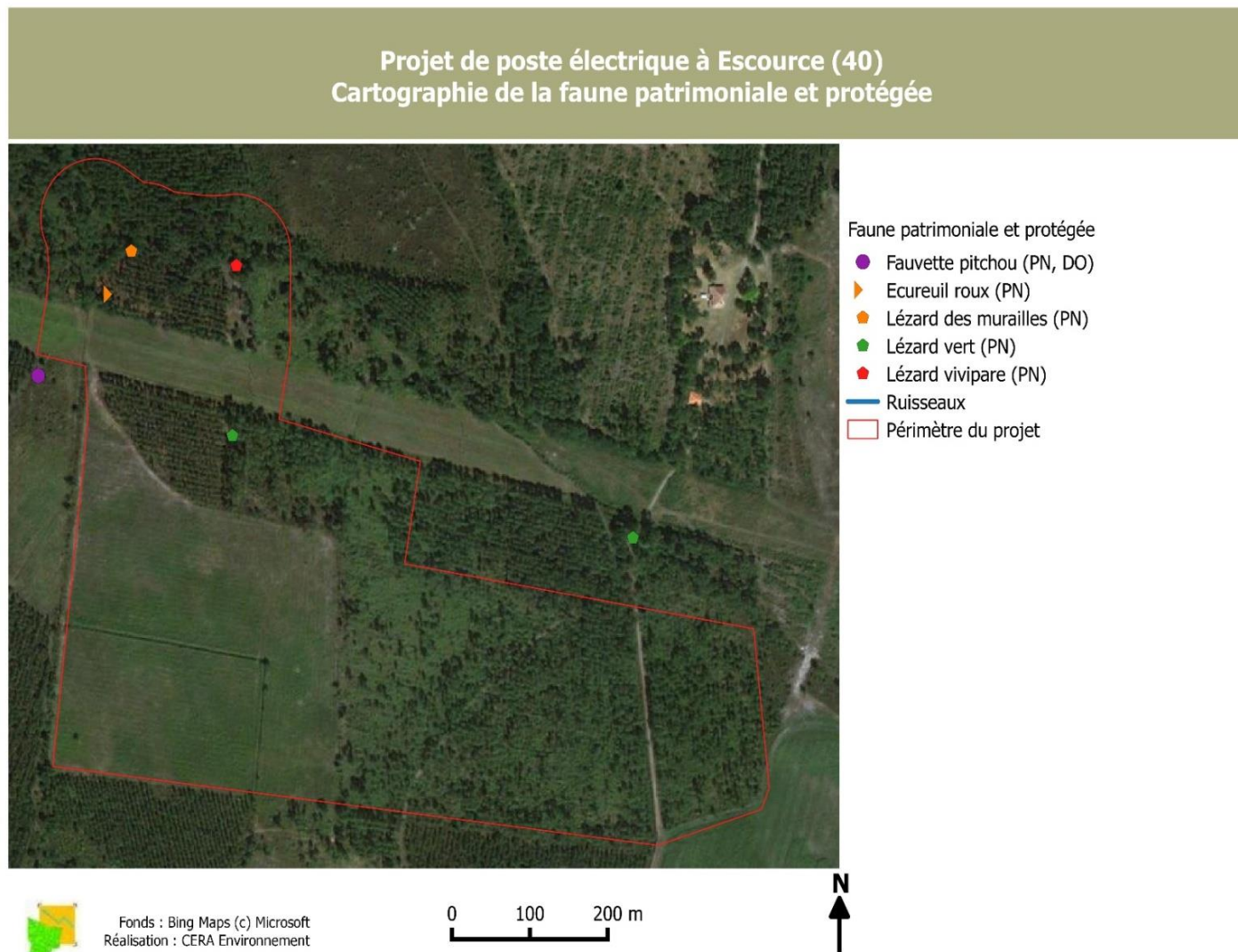


FIGURE 6 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS DE FAUNE REMARQUABLE

## Sensibilité écologique du site d'implantation potentiel

## 1) Enjeux liés aux habitats et à la flore :

Les enjeux pour les habitats et la flore ont été évalués ainsi :

TABLEAU 6 : ENJEUX DEFINIS POUR CHAQUE HABITAT

Type (Corine et EUR 15 si IC)	Représentativité	Enjeux
24 - Ruisseaux + 24.41 - Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles = 3260 – Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculionfluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Plusieurs fossés se rejoignent pour former le ruisseau du Clédot, environ 1000 m	Enjeux forts
37.31 - Prairies à molinie et communautés associées = 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	En 2 parties sur 0,29 ha (1,4%)	Enjeux forts
31.2393 - Landes aquitano-ligériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica scoparia</i> = 4030 - Landes sèches européennes	Au nord seulement en sous-bois, 0,56 ha (2,74%)	Enjeux modérés
41.5 - Chênaies acidiphiles	Très localisées en bord de ruisseau au nord, 0,78 ha (3,84%)	Enjeux modérés
31.86 - Landes à Fougères	Omniprésentes, 15,2 ha (17,32%)	Enjeux faibles
38.1 - Pâtures mésophiles	Sous la ligne électrique, 0,87 ha (4,31%)	Enjeux faibles
42.813 - Plantations de Pins maritimes des Landes	Omniprésents, 18,17 ha (89,8%)	Enjeux faibles
82.3 - Cultures extensives	Sous la ligne électrique, 0,19 ha (0,95%)	Enjeux faibles
84.1 - Alignements d'arbres	Très localisés au nord, 0,09 ha (0,43%)	Enjeux modérés

Les enjeux les plus forts sont liés à la présence de zones humides et notamment de prairies à Molinie et de petits cours d'eau. Les moliniaies sont toutefois ici sous la forme de petits patches au sein de plantations de pins maritimes. Quant au cours d'eau, il est recalibré en amont. C'est aussi dans cette partie calibrée que nous avons détecté une espèce protégée, le rossolis intermédiaire.

Le sous-bois constitué d'une lande à ajonc nain (habitat d'intérêt communautaire), la petite haie et la chênaie acidiphile couvrant une bonne partie au nord de la ligne électrique présentent aussi un certain caractère naturel et une flore particulière. Pour ces raisons, ces habitats peuvent être considérés comme ayant un intérêt modéré à fort.

La prairie mésophile sous la ligne à haute tension est relativement diversifiée mais les enjeux apparaissent plutôt faibles en termes d'habitats.

Les enjeux apparaissent plutôt faibles sur la partie sud du site couverte de landes à fougères et de jeunes plantations. De plus le sol a été fortement perturbé et la flore autochtone est plutôt appauvrie.



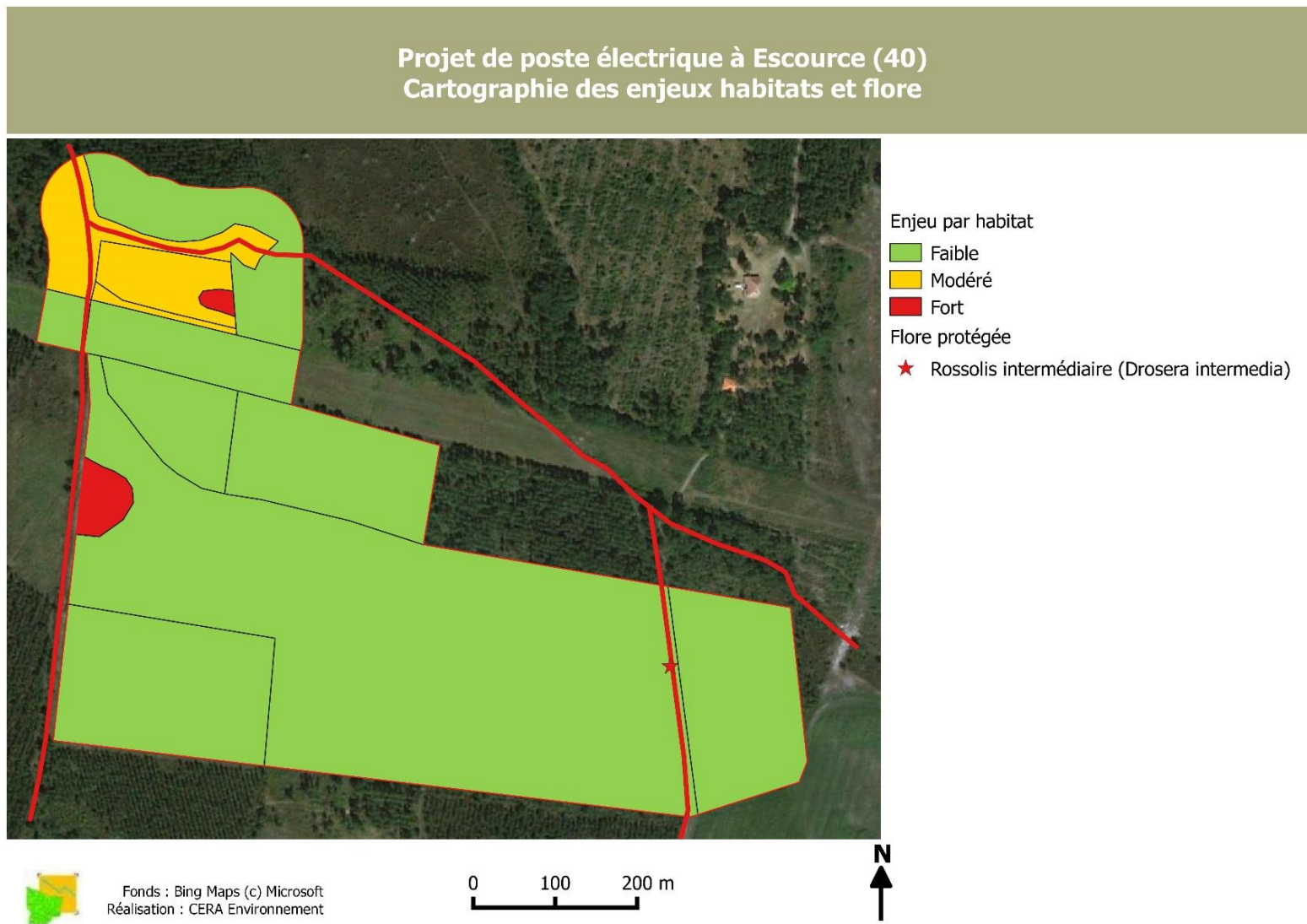


FIGURE 7 : CARTOGRAPHIE DES ENJEUX HABITATS ET FLORE

## 2) Enjeux liés à la faune :

Les enjeux sur la faune peuvent être déclinés de la façon suivante pour les différents taxons, en fonction de la diversité observée et de la présence d'espèces protégées ou patrimoniales :

TABLEAU 7 : ENJEUX DEFINIS POUR CHAQUE GROUPE DE FAUNE ET HABITATS ASSOCIES

Taxon	Diversité et espèces patrimoniales	Enjeu
Oiseaux	24 espèces 5 espèces menacées et/ou intérêt européen : <i>alouette lulu</i> , <i>fauvette pitchou</i> , <i>linotte mélodieuse</i> , <i>pipit rousseline</i> , <i>tarier pâtre</i> ,	Enjeu assez fort sur milieux ouverts
Mammifères	4 espèces 1 espèce protégée : <i>écureuil roux</i>	Enjeu modéré milieux boisés
Reptiles	3 espèces 3 espèces protégées dont une moins commune : <i>lézard vivipare</i>	Enjeu modéré sur lisières et secteur humide
Amphibiens	0	Enjeu faible sur ruisseau
Papillons	9 espèces pas d'espèces protégées 1 remarquable : <i>grand nègre des bois</i>	Enjeu faible, ciblé sur zones à molinie
Orthoptères	11 espèces pas d'espèces protégées ni remarquables	Enjeu faible, ciblé sur milieux ouverts
Libellules	10 espèces pas d'espèces protégées 1 remarquable : <i>cordulie à tâches jaunes</i>	Enjeu faible, ciblé sur ruisseau et milieux humides

Les enjeux les plus forts concernent les oiseaux des milieux ouverts, en raison de la présence de plusieurs espèces d'intérêt européen et/ou ayant un statut de menace en France. Ces espèces sont inféodées aux milieux ouverts tels que landes à fougères occupant l'essentiel du périmètre. Elles sont peu présentes sur la zone prairiale située sous la ligne électrique, et absentes des milieux boisés.

Un niveau d'enjeu modéré est attribué aux lisières et surtout au secteur de lande humide située au Nord de la Ligne électrique, en raison de la présence de reptiles et plus particulièrement du lézard vivipare. Un niveau équivalent concerne aussi le boisement évolué situé lui-aussi au Nord de la ligne, en raison de la présence de l'écureuil roux.

Les enjeux sont jugés faibles pour les insectes et amphibiens, et concernent surtout les milieux ouverts et/ou plus humide (ruisseau, fossés, tâches de molinie).

Le seul habitat qui n'héberge pas d'espèces ou groupes à enjeu est un boisement de pin assez jeune situé juste au Sud de la ligne électrique.

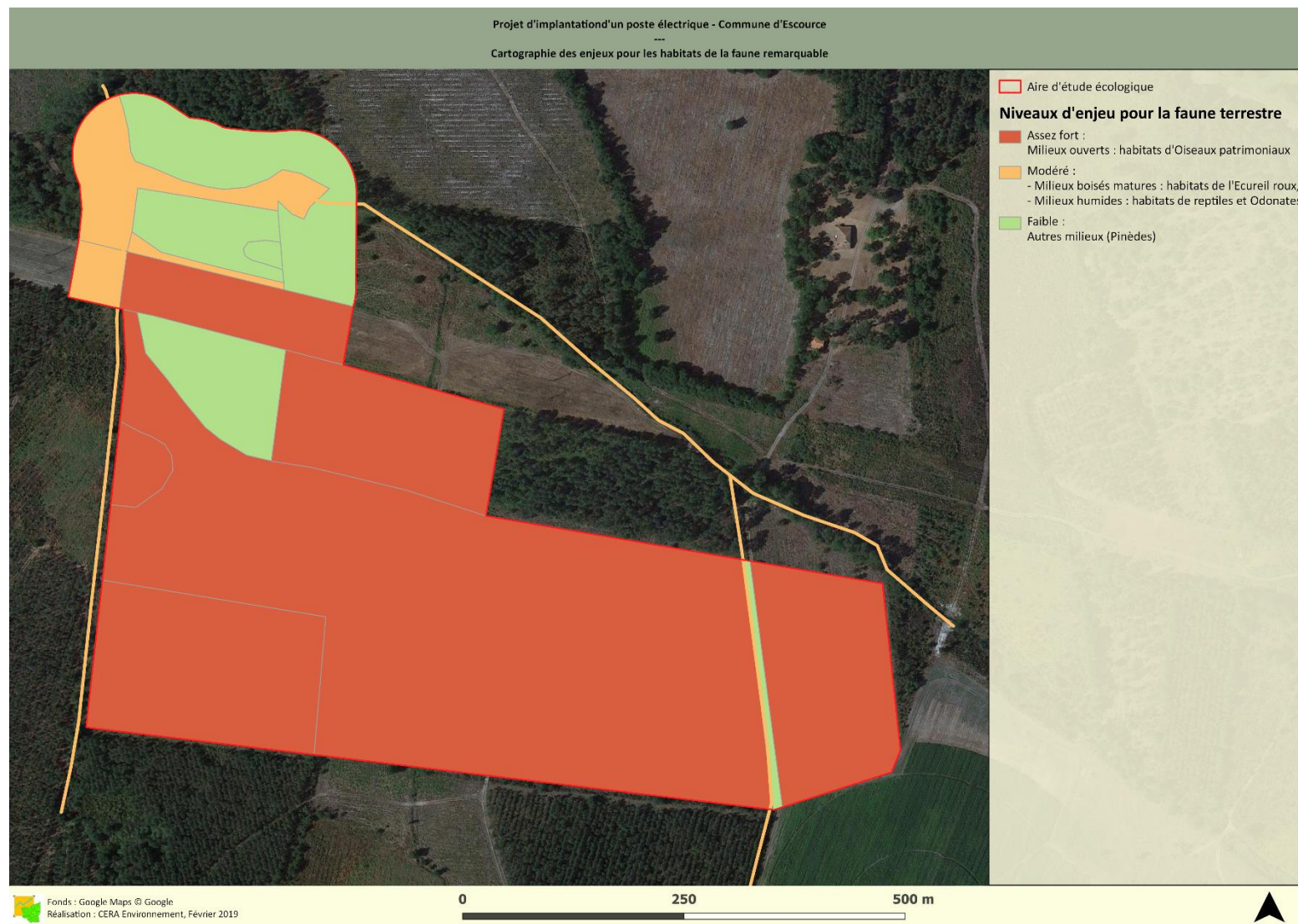


FIGURE 8 : CARTE DES ENJEUX IDENTIFIES POUR LA FAUNE ET LEURS HABITATS



### **Conclusions sur le positionnement du poste électrique :**

En tenant compte des enjeux liés à la flore, aux habitats et aux espèces, pas toujours concordants entre eux, on peut identifier une zone plus sensible à éviter en priorité au Nord de la ligne électrique ; elle comporte en effet des habitats de plus fort intérêt pour la végétation (lande sèche européenne et moliniaie), mais aussi pour la faune (lézard vivipare, écureuil roux). La présence proche d'un fossé retenant l'eau et l'âge du boisement rajoutent à la sensibilité de ce secteur.

Les milieux ouverts, très étendus sur le site, montrent des faciès globalement moins sensibles, notamment sous la ligne électrique. La proximité des cours d'eau et, plus localement, la présence de molinie, délimitent des conditions un peu plus sensibles. Ailleurs, les enjeux concernent l'avifaune, pour laquelle la perte d'une surface équivalente à celle d'un poste électrique serait assez peu conséquente au vu des milieux de report existant aux alentours.

Une plantation assez jeune de pin située juste au sud de la ligne électrique se présente comme une zone sans enjeu, que ce soit pour la végétation ou la faune, et comme la zone la plus propice à l'implantation d'un poste.

Indépendamment de l'implantation retenue, la période de travaux (déboisement et terrassement) devra être choisie de manière à impacter le moins possible les espèces locales (septembre à mars), et une attention particulière devra être portée à la question des eaux de surface (drainage pouvant affecter la pérennité de certains habitats comme la moliniaie).

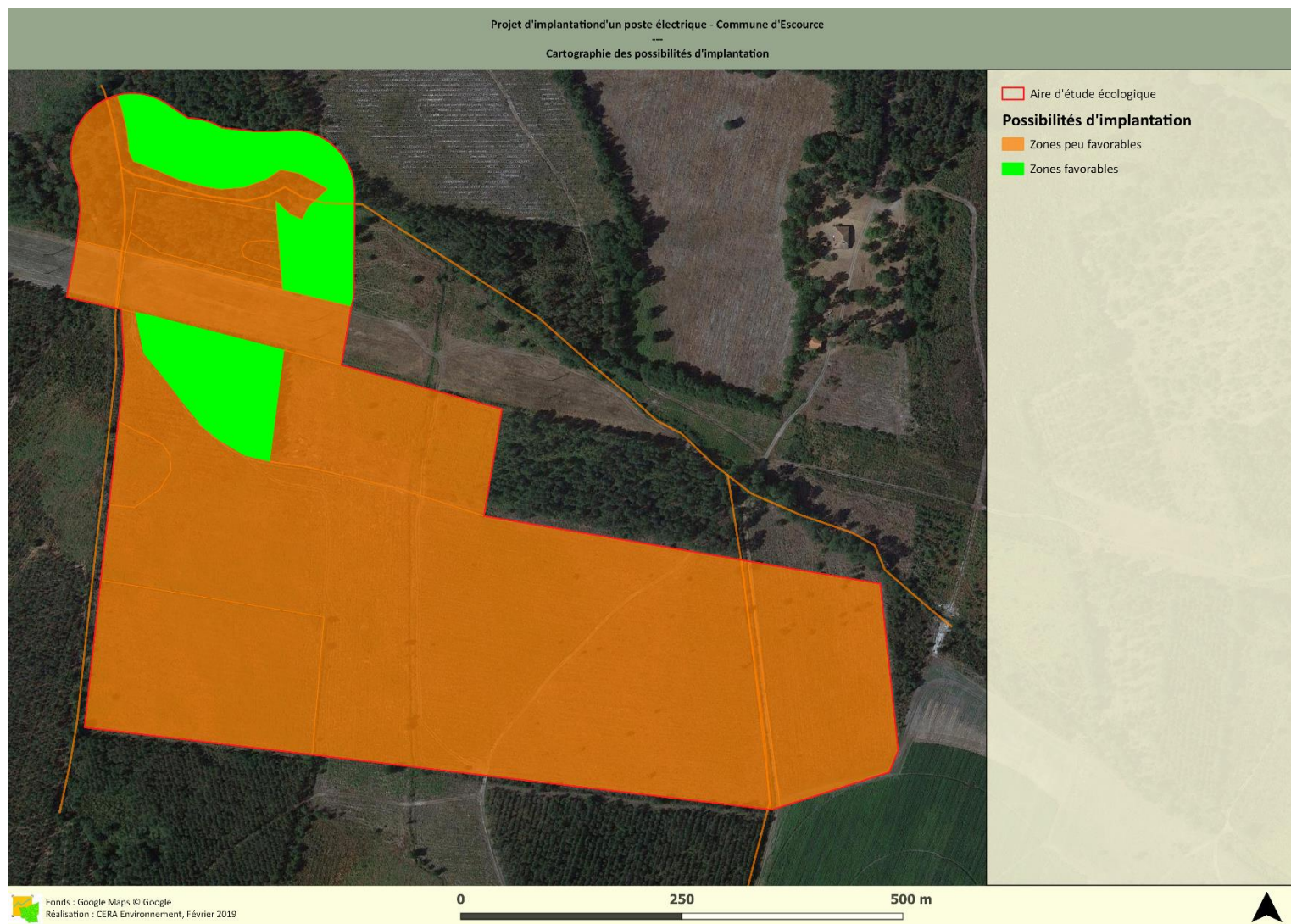


FIGURE 9 : CARTOGRAPHIE DES ZONES FAVORABLES OU NON FAVORABLES POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE ELECTRIQUE

Annexes

Listes et abondance des plantes observées sur le site et sa périphérie (voir figure ci-dessous pour la position des relevés)

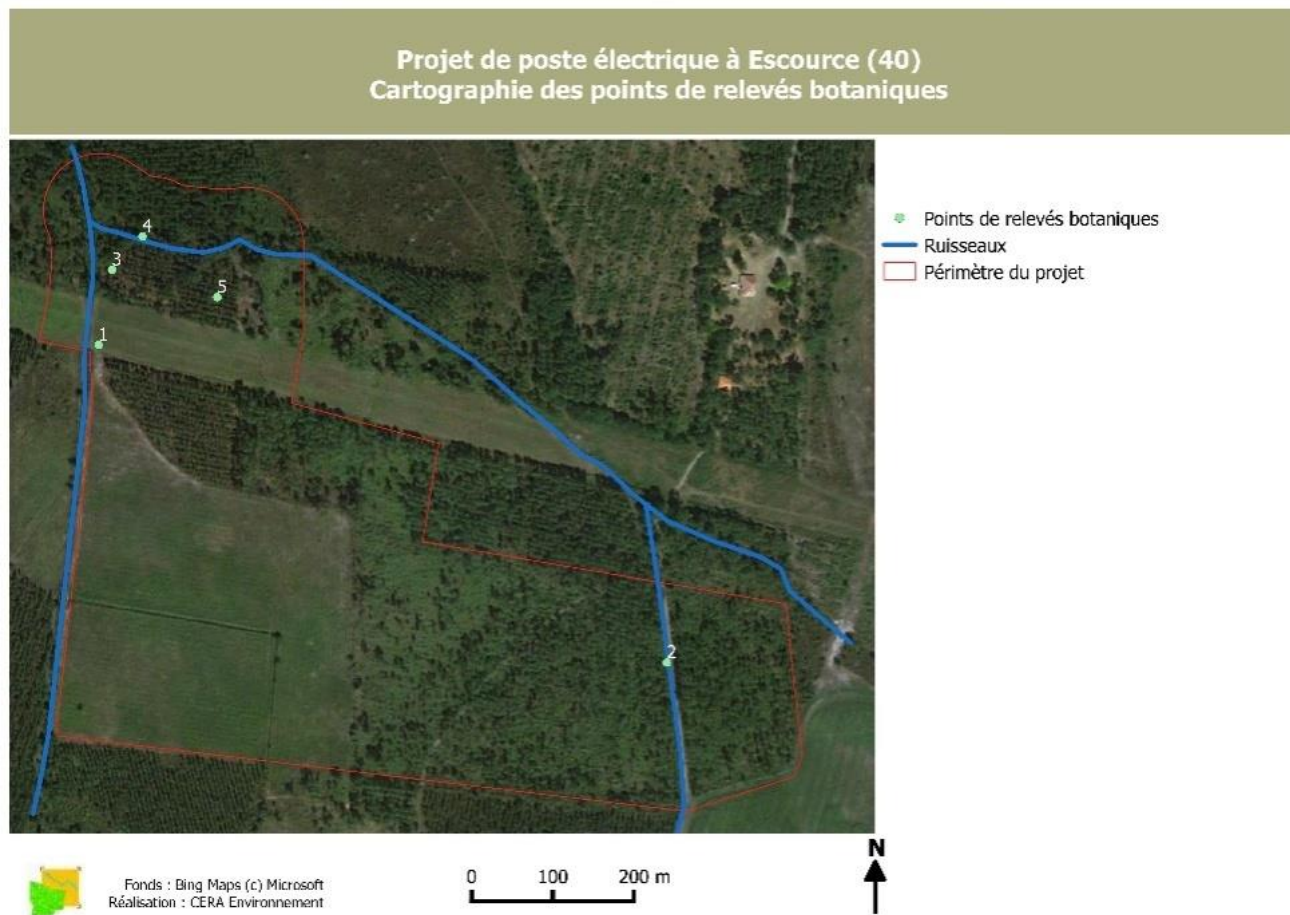


FIGURE 10 : LOCALISATION DES RELEVES BOTANIQUES EFFECTUES



### Echelle des coefficients d'abondance dominance

Echelle des coefficients	+	1	2	3	4	5
Recouvrement	Très faible	< 5%	5 à 25%	25 à 50%	50 à 75%	75 à 100%

TABLEAU 8 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES RECENSEES SUR LE SITE D'ETUDE

Relevé	Date	1	2	3	4	5
		22/05/2018		04/10/2018		
<b>Corine</b>		<b>38.1</b>	<b>24.41</b>	<b>31.2412</b>	<b>24.41</b>	<b>37.31</b>
Recouvrement arboré				50%		50%
Hauteur strate arborée				10 m		10 m
Recouvrement arbustif				50%		40%
Hauteur strate arbustive				1,5 m		2 m
Recouvrement herbacé		90%	30%	30%	30%	70%
Hauteur strate herbacée		30 cm	20 cm	40 cm	40 cm	40 cm
Taxon	Statut					
Agrostis capillaris L.		2				
Aira caryophyllea L.		2				
Aira praecox L.		1				
Avenellaflexuosa (L.) Drejer				+		
Calluna vulgaris (L.) Hull				2		1
Cistuslasianthussubsp. alyssoides (Lam.) Demoly		+				
Dactylis glomerata L.		1				
<b>Drosera intermediaHayne</b>	<b>Prot. Nat.</b>		1			
Erica ciliaris L.						2
Erica cinerea L.			2	2		1
Erica scoparia L.				2		1
Frangulaalnus Mill.				1		2
Galium palustre L.					1	
Hypochaerisradicata L.		+				
Isolepisfluitans (L.) R.Br.					1	

Expertise de terrains pour l'implantation d'un poste électrique - Escource (40)

Relevé		1	2	3	4	5
Jasione montana L.		+				
<b>Lonicera periclymenum L.</b>	<b>Plante hôte du damier de la succise</b>		+	1		1
Lysimachiatenella L.					1	
<b>Moliniacaerulea (L.) Moench</b>	<b>Plante hôte du fadet des laiches</b>		1	1	2	3
Ornithopus perpusillus L.		2				
Osmundaregalis L.					1	
Parentucellialatifolia (L.) Caruel		1				
Parentucelliaviscosa (L.) Caruel		1				
Pinus pinaster Aiton				3		
Plantagocoronopus L.		+				
Plantagolanceolata L.		1				
Potamogeton polygonifolius Pourr.					2	
Pseudarrhenatherum longifolium (Thore) Rouy		1	1	1		
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn				2		
Quercus pyrenaica Willd.				1		
Quercus robur L.				2		
Rubus canescens DC.				1		
Silene gallica L.		1				
Simethismattiazii (Vand.) G. Lopez & Jarvis		+				
Struthiopteris spicant (L.) Weiss			1	+		
Trifolium dubium Sibth.		+				
Trifolium incarnatum L.		1				
Ulex minor Roth			1	1		1
Vulpiabromoides (L.) Gray		1				
Vulpiamyuros (L.) C.C. Gmel.		1				

